

LE DEVOIR

VOL. LXXXVIII - N° 11

MONTRÉAL, LE MERCREDI 22 JANVIER 1997

88c + TPS + TVQ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

D'une fable à l'autre

Entre la volonté ferme de réduire la masse salariale des employés de l'État et l'évidente improvisation sur la méthode idéale pour y arriver, au delà des coups de théâtre calculés ou non des divers acteurs en cause, les présentes négociations du secteur public ressemblent à toutes les autres des 15 dernières années. En fouillant un peu, cependant, on trouve inévitablement de l'homme et de l'hommerie, de quoi nous renvoyer aux fables de Jean de La Fontaine et à ses charmantes créatures.

Début octobre. Le premier ministre Bouchard annonce ses couleurs à la fin du caucus pré-sessionnel du PQ: les syndiqués du secteur public devront contribuer à l'assainissement des finances publiques du Québec en acceptant de réduire leur semaine de travail. Quelques jours plus tôt, M. Bouchard avait fait part de «son» plan aux dirigeants syndicaux. Ces derniers n'étaient guère surpris, la réorganisation du travail étant un fer de lance syndical depuis longtemps.

Un sommet sur l'économie et l'emploi et un mois plus tard, les discussions ont progressé. Le premier ministre demande des suggestions aux syndicats, mais il a déjà en poche une proposition, gracieuseté d'un leader syndical: utiliser les surplus des régimes de retraite pour réduire la semaine de travail des 400 000 employés du secteur public. Mauvais calcul de part et d'autre, les syndiqués rejettent l'offre prestement, le poing en l'air. Certains chefs syndicaux sont surpris, le gouvernement n'y comprend plus rien. Dans les deux cas, on a négligé le caractère «sacré» des régimes de retraite aux yeux des employés du secteur public.

A Québec, en fait, on attend. Une première idée syndicale est venue. Il y en aura d'autres. Les syndicats disent vouloir élargir le débat: le déficit du gouvernement, c'est l'affaire de tout le monde. En fait, le front commun est sur la défensive. Pendant un mois, de son côté, le président du Conseil du trésor, Jacques Léonard, effectue un slalom laborieux entre une «proposition modifiable», une «échecance souple», un «pas dans la bonne direction», une «amorce de négociation» et une «discussion». A part quelques virgules, la proposition du gouvernement ne change pratiquement pas: la réponse syndicale demeure la même, c'est non. On piétine, on valse, on patine, on menace: grève, loi spéciale... Bref, l'impasse.

Pour éviter l'affrontement, une autre centrale syndicale y va d'un plan B: la retraite pour la retraite. Coup de théâtre. Le gouvernement ouvre son bec bien grand, le fromage est à point: les régimes de retraite, auxquels les syndiqués tiennent pourtant mordicus, pourraient toutefois servir à financer des retraites anticipées et des départs assistés. On sauve la face du côté syndical en évitant l'odieux d'un refus de négociation. Les syndiqués sont perplexes mais finissent par se dire que cette deuxième proposition est meilleure que la première. Notez que les deux sont d'origine syndicale...

De son côté, le gouvernement voit tout de suite grand et gros. Il fixe l'objectif à 15 000 ETC (équivalent temps complet). Les syndicats se défendent bien d'entériner ce chiffre, malgré l'état des lieux: plus de 26 000 employés de l'État sont âgés de 55 ans et plus et comptent plus de 20 ans de service. La semaine dernière au réseau TVA, le ministre des Finances, Bernard Landry, en rajoutait. Il pense que l'objectif de 15 000 postes abolis pourrait être dépassé, ce qui permettrait au gouvernement de procéder à des embauches.

A la suite de ce reportage, les acteurs du gouvernement et des syndicats présents à la table de négociation étaient estomaqués. On se demandait même quelle mouche avait piqué le vice-premier ministre... Puisque, voyez-vous, les négociateurs en sont actuellement à étudier la possibilité de descendre jusqu'à 52 ans pour répondre à la commande de 15 000 ETC. Il faut dire que 18 000 syndiqués ont pris leur retraite du secteur public en 1996, une année record, annonçait *Le Soleil* vendredi dernier.

Les surplus réels des régimes de retraite ont également dû faire l'objet de longues négociations depuis deux semaines. On discutait ces derniers jours d'une somme variant entre 600 et 800 millions, on s'est finalement mis d'accord sur le plus gros montant, mais les représentants syndicaux iront à nouveau consulter leurs membres à ce sujet. D'un côté comme de l'autre, on ne prend plus de chance. On ne risque plus rien. La réalité a finalement rattrapé les acteurs du psychodrame des négos. Fini le théâtre: les coups de gueule et les menaces sont désormais futiles. Dans les faits, il y a encore loin de la coupe aux lèvres. L'échéance a été fixée au 7 mars.

La morale de cette histoire? Les syndicats proposent et Québec dispose. Mais qu'il se fasse livrer, renard ou grenouille, le gouvernement demeure un comptable avant tout. Et ses comptes affichent encore et toujours un déséquilibre. A suivre...

MÉTÉO
 Montréal
 Neige se changeant en verglas, puis en pluie.
 Max: 2 Min: -13
 Québec
 Neige.
 Max: -2 Min: -16
 Détails, page B 5

INDEX
 Agenda B 6
 Annonces B 6
 Avis publics B 4
 Bourse B 2
 Culture B 8
 Économie B 1
 Éditorial A 6
 Idées A 7
 Le monde A 5
 Le sport B 5
 Montréal A 3
 Mots croisés B 4
 Politique A 4
 Télévision B 7

POLITIQUE

Axworthy rejette les pressions de Washington, page A 4



ÉCONOMIE

Toronto, centre financier en péril, page B 1



MONTRÉAL

Les partitionnistes s'attaquent à Dollard-des-Ormeaux, page A 3

Desjardins choisit la continuité

Béland réélu à la présidence, Proteau se rallie

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

Claude Béland a obtenu un troisième mandat à la présidence du Mouvement Desjardins. Tôt hier matin, le conseil électoral composé de 31 personnes avait déjà fixé son choix. M. Béland sera donc encore là pendant trois ans, c'est-à-dire jusqu'en 2000, alors que Desjardins aura 100 ans. Et pourquoi pas aussi 100 milliards d'actifs? Le président en fait un objectif.

Elu pour la première fois en 1987 pour un mandat de

sept ans, M. Béland avait été réélu en 1994 pour une durée de trois ans, conformément à la procédure normale. Autant cette première réélection avait été automatique, autant la seconde a été incertaine, du fait sans précédent qu'il y avait cette fois un opposant, Jocelyn Proteau, président de la fédération régionale la plus considérable du Mouvement Desjardins, celle de Montréal et de l'Ouest-du-Québec. Le candidat perdant s'est rallié complètement à la décision de ses collègues. «*Sur les grandes orientations, il n'y a pas de différence notable entre ma position et celle de M. Béland*», a-t-il dit à propos des défis

qui se posent dans le monde des caisses populaires et d'économie.

M. Proteau n'en continue pas moins de soutenir que «*Desjardins est à la croisée des chemins et [qu']une certaine révolution s'impose*». Il explique que Desjardins est la plus importante parmi les institutions financières au Québec et que les concurrents s'attaquent toujours aux plus gros. Depuis deux ans, les trop-perçus ont connu une baisse importante. M. Béland a d'ailleurs mentionné hier que les

VOIR PAGE A 8: DESJARDINS



Mario Cloutier

Il y en aura d'autres. Les syndicats disent vouloir élargir le débat: le déficit du gouvernement, c'est l'affaire de tout le monde. En fait, le front commun est sur la défensive. Pendant un mois, de son côté, le président du Conseil du trésor, Jacques Léonard, effectue un slalom laborieux entre une «proposition modifiable», une «échecance souple», un «pas dans la bonne direction», une «amorce de négociation» et une «discussion». A part quelques virgules, la proposition du gouvernement ne change pratiquement pas: la réponse syndicale demeure la même, c'est non. On piétine, on valse, on patine, on menace: grève, loi spéciale... Bref, l'impasse.

Pour éviter l'affrontement, une autre centrale syndicale y va d'un plan B: la retraite pour la retraite. Coup de théâtre. Le gouvernement ouvre son bec bien grand, le fromage est à point: les régimes de retraite, auxquels les syndiqués tiennent pourtant mordicus, pourraient toutefois servir à financer des retraites anticipées et des départs assistés. On sauve la face du côté syndical en évitant l'odieux d'un refus de négociation. Les syndiqués sont perplexes mais finissent par se dire que cette deuxième proposition est meilleure que la première. Notez que les deux sont d'origine syndicale...

De son côté, le gouvernement voit tout de suite grand et gros. Il fixe l'objectif à 15 000 ETC (équivalent temps complet). Les syndicats se défendent bien d'entériner ce chiffre, malgré l'état des lieux: plus de 26 000 employés de l'État sont âgés de 55 ans et plus et comptent plus de 20 ans de service. La semaine dernière au réseau TVA, le ministre des Finances, Bernard Landry, en rajoutait. Il pense que l'objectif de 15 000 postes abolis pourrait être dépassé, ce qui permettrait au gouvernement de procéder à des embauches.

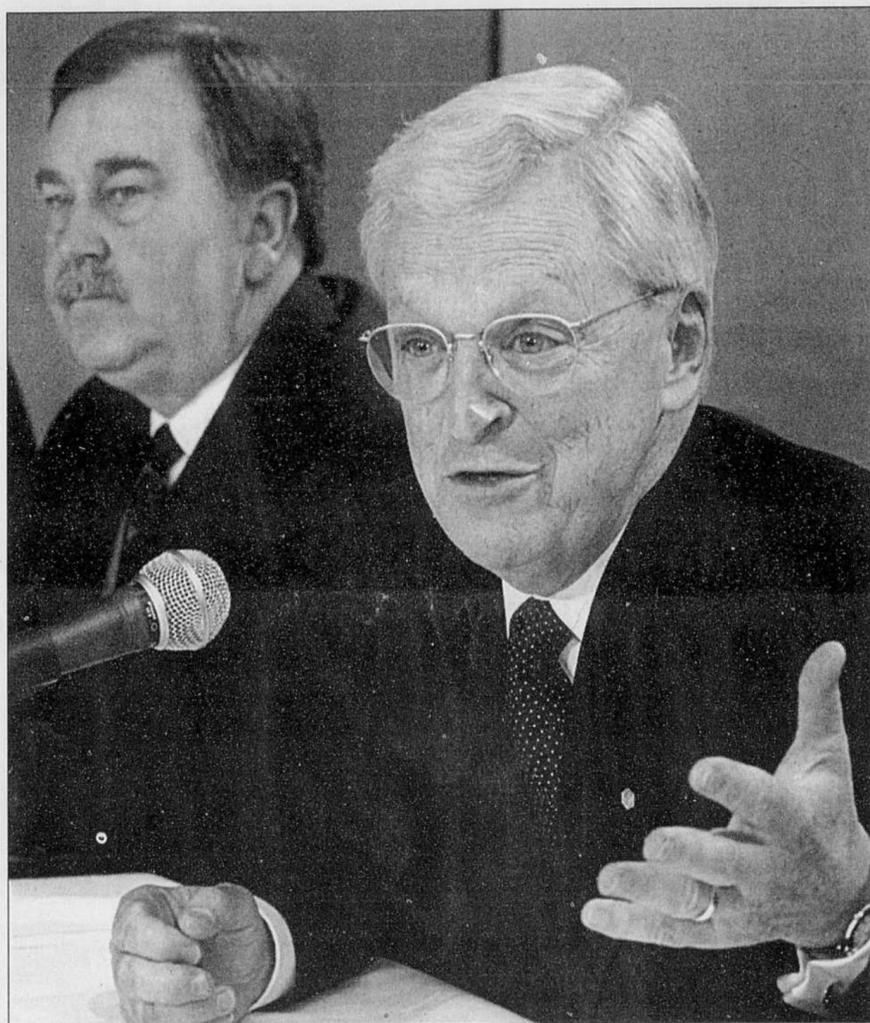
A la suite de ce reportage, les acteurs du gouvernement et des syndicats présents à la table de négociation étaient estomaqués. On se demandait même quelle mouche avait piqué le vice-premier ministre... Puisque, voyez-vous, les négociateurs en sont actuellement à étudier la possibilité de descendre jusqu'à 52 ans pour répondre à la commande de 15 000 ETC. Il faut dire que 18 000 syndiqués ont pris leur retraite du secteur public en 1996, une année record, annonçait *Le Soleil* vendredi dernier.

Les surplus réels des régimes de retraite ont également dû faire l'objet de longues négociations depuis deux semaines. On discutait ces derniers jours d'une somme variant entre 600 et 800 millions, on s'est finalement mis d'accord sur le plus gros montant, mais les représentants syndicaux iront à nouveau consulter leurs membres à ce sujet. D'un côté comme de l'autre, on ne prend plus de chance. On ne risque plus rien. La réalité a finalement rattrapé les acteurs du psychodrame des négos. Fini le théâtre: les coups de gueule et les menaces sont désormais futiles. Dans les faits, il y a encore loin de la coupe aux lèvres. L'échéance a été fixée au 7 mars.

La morale de cette histoire? Les syndicats proposent et Québec dispose. Mais qu'il se fasse livrer, renard ou grenouille, le gouvernement demeure un comptable avant tout. Et ses comptes affichent encore et toujours un déséquilibre. A suivre...

MÉTÉO
 Montréal
 Neige se changeant en verglas, puis en pluie.
 Max: 2 Min: -13
 Québec
 Neige.
 Max: -2 Min: -16
 Détails, page B 5

INDEX
 Agenda B 6
 Annonces B 6
 Avis publics B 4
 Bourse B 2
 Culture B 8
 Économie B 1
 Éditorial A 6
 Idées A 7
 Le monde A 5
 Le sport B 5
 Montréal A 3
 Mots croisés B 4
 Politique A 4
 Télévision B 7



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

«Le changement chez Desjardins n'est pas à venir. Nous le vivons tous les jours», a déclaré M. Béland en voulant répondre à ceux qui lui ont reproché de n'avoir pas joué pleinement son rôle de leader.

«Bazar technologique» ou musée du XXI^e siècle?

Jean Chrétien inaugure à Paris un Centre culturel canadien revampé

CHRISTIAN RIOUX
CORRESPONDANT DU DEVOIR À PARIS

Le vicomte d'Harcourt-d'Olonde, bâtisseur du 5, avenue de Constantine à Paris, n'en reviendrait tout simplement pas de voir son luxueux hôtel particulier, où se pressaient à l'époque la noblesse parisienne, pris d'assaut par une nuée d'écrans vidéo. C'est devant cette débauche de tubes cathodiques, symbole de la nouvelle culture médiatique canadienne, que le premier ministre Jean Chrétien doit inaugurer aujourd'hui les travaux qui ont revampé de fond en comble le Centre culturel canadien de Paris.

Créé il y a 27 ans dans la guerre de drapeaux que se livraient alors le Canada et le Québec, puis tombé dans l'oubli, le Centre culturel canadien à Paris aura frôlé la mort de près. Sa vente, qui devait rapporter 18 millions de dollars, avait même été inscrite au budget fédéral de février 1992.

Le voilà à l'aube d'une nouvelle vie, moins politique et plus culturelle s'il faut en croire Emile Martel, chargé des affaires culturelles de l'ambassade. M. Martel rappelle en effet que depuis ce temps, «la culture est devenue le troisième pilier de la politique étrangère canadienne». On n'a donc pas hésité à mettre les petits plats dans les grands pour donner corps à cette nouvelle

orientation. Pas un centimètre carré qui n'ait été rénové, repeint ou astiqué: des bureaux des attachés culturels, sous les toits, à la salle des «nouveaux médias» au rez-de-chaussée, en passant par la petite galerie d'art du premier étage et la bibliothèque.

«Si les bibliothèques françaises utilisent des logiciels canadiens, il paraissait absurde que le centre de documentation du centre ne soit même pas informatisé», dit Emile Martel.

La rénovation du luxueux hôtel particulier de l'esplanade des Invalides, un immeuble centenaire, s'est étalée sur presque deux ans. Certes, le résultat n'a rien à voir avec les projets de grandeur qu'avait notamment caressés Lucien Bouchard lorsqu'il était ambassadeur à Paris. On avait alors commandé une esquisse à Carlos Ott, l'architecte de l'Opéra Bastille, un projet de cinq millions de dollars (de

l'époque). La note actuelle ne devait pas excéder deux millions. Elle se monte aujourd'hui à 6,8 millions. Une facture qui s'explique en partie, selon Emile Martel, parce que le centre est situé dans un quartier protégé. L'ambassade canadienne espère tout de même obtenir du gouvernement français une exonération de TVA qui ramènerait

VOIR PAGE A 8: PARIS

■ Réchauffement Paris-Ottawa à l'horizon, page A 4

LES ACTUALITÉS

Les écrivains français honorent Gaston Miron

■ Lire notre reportage, page A 8

Programme du PLQ

Priorité à l'emploi et à l'éducation

Pour la transformation des cégeps et l'abandon de la sécurité d'emploi dans le secteur public

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Un gouvernement du Parti libéral du Québec mettrait fin au système collégial tel qu'on le connaît présentement dans le but d'harmoniser les études postsecondaires avec ce qui existe au Canada et aux États-Unis. Le projet de programme du PLQ, qui sera discuté et approuvé lors du congrès du parti au début du mois de mars, prévoit également l'abolition de la sécurité d'emploi dans les secteurs public et parapublic.

Dans un document d'une soixantaine de pages rendu public hier, le PLQ a réitéré sa préoccupation pour la création d'emploi dans le contexte socioéconomique nord-américain. Le chef du parti, Daniel Johnson, a expliqué que pour ce faire, la transformation du système d'éducation devenait essentielle.

«Le signal qu'on donne, c'est qu'il faut transformer nos institutions: non pas abolir les cégeps, mais transformer le réseau pour lui permettre de rencontrer les nouveaux défis de l'an 2000. Il faut également améliorer la formation professionnelle et revaloriser les métiers, tous les métiers.»

En éducation, le projet de programme du PLQ recommande également d'adopter de nouvelles modalités de

VOIR PAGE A 8: PLQ

Voir aussi en page A 6

■ L'éditorial de Michel Venne

Greffes pulmonaires à Québec

La RAMQ refusera de payer les médecins ontariens

Le Collège des médecins a accordé un droit de pratique pour six mois

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

La Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ) refusera de payer les médecins ontariens recrutés par l'hôpital Laval pour démarrer le programme de greffes pulmonaires ou tout médecin québécois qui réclamera des honoraires en leur nom.

Voilà du moins la position très claire qu'a émise la RAMQ au sujet de la légalité du paiement des honoraires de médecins venus de Toronto pour effectuer des greffes de poumons à Québec. La semaine dernière, sans donner trop de détails, l'hôpital Laval de Sainte-Foy a expliqué que les médecins ontariens seraient payés en vertu «d'un arrangement privé» conclu entre les médecins d'ici et de Toronto.

Chose certaine, il est hors de question que des médecins québécois, qui assisteront leurs collègues d'Ontario, réclament à la RAMQ des honoraires pour une greffe en lieu et place de ces derniers.

«On peut rétribuer quelqu'un pour faire une transplantation, pas pour regarder quelqu'un d'autre le faire à sa place»

VOIR PAGE A 8: RAMQ

• LES ACTUALITÉS •

Erreur judiciaire

La Cour suprême acquitte un Lavallois condamné pour vol avec violence en 1964

Un homme condamné en 1964 pour vol avec violence vient d'être blanchi par la justice. La Cour suprême a reconnu que la preuve présentée à l'époque n'était pas suffisante.

JULES RICHER
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Après avoir clamé son innocence pendant 33 ans, passé cinq ans derrière les barreaux et multiplié les démarches, Réjean Hinse, un Lavallois de 59 ans, a été acquitté, hier, par la Cour suprême du Canada d'une condamnation de vol avec violence datant de 1964.

La Cour suprême a rendu son jugement séance tenante sans même entendre les arguments de la Couronne. Les sept juges n'ont mis qu'une quinzaine de minutes de délibérations à huis clos pour en venir à leur décision. Le juge Charles Gonthier a expliqué en cour que la preuve présentée lors du procès de M. Hinse n'était pas suffisante pour entraîner un verdict de culpabilité.

«En conséquence, le remède approprié est l'acquiescement», a dit le juge Gonthier.

M. Hinse avait été condamné en 1964 à 15 ans de prison après qu'il eut été reconnu coupable d'un vol avec violence commis dans une résidence de Mont-Laurier en décembre 1961. Il a purgé cinq années de sa peine.

La Cour suprême casse ainsi une décision de la Cour d'appel du Québec qui, en 1994, avait annulé le verdict de culpabilité mais refusé de prononcer l'acquiescement, faute de preuves suffisantes.

Entouré de sa famille, M. Hinse était présent en cour, hier, lorsque le jugement a été rendu. Le verdict a surpris par sa rapidité et, surtout, ému plusieurs de ses proches qui ont fondu en larmes.

Aux journalistes, M. Hinse, amer, a refusé de se réjouir de la tournure des événements. «Le jugement qui vient d'être rendu ce matin démontre que j'aurais dû être acquitté, dans un premier temps, et je dirais même, dans

un deuxième temps, que je n'aurais jamais dû être inculpé de ce crime», a-t-il expliqué.

Il a raconté que ses démarches juridiques lui ont coûté 150 000 \$ «d'économies durement gagnées». «C'est le prix qu'il en coûte pour finir par obtenir justice à la plus haute instance», a-t-il affirmé. M. Hinse exerce le métier de tuyauteur.

Mais il n'a pas voulu indiquer s'il envisageait de retourner devant les tribunaux pour obtenir dédommagement de la part du gouvernement.

En tout cas, il n'a pas l'intention de célébrer sa victoire. «Des célébrations, je n'ai jamais connu ça de ma vie», a-t-il dit en se remémorant le premier Noël qu'il a passé en prison.

L'origine des malheurs de M. Hinse remonte au 14 décembre 1961. A Mont-Laurier, cinq voleurs font irruption dans la maison de Henriot Grenier et de son épouse. Ils ligotent leurs victimes, les brutalisent et leur volent 4000 \$ en espèces et en bijoux.

Quelques jours plus tard, M. Hinse est intercepté par la police lors d'une vérification de routine et est conduit dans une pièce pour une parade

d'identification. Le couple reconnaît M. Hinse comme l'un des voleurs.

A son procès, en 1964, M. Hinse produit un alibi prouvant qu'il n'a jamais mis les pieds à Mont-Laurier avant le 18 décembre (quatre jours après le vol). Le juge responsable du procès rejette cette preuve sous prétexte que M. Hinse n'en avait jamais parlé avant son procès, ce qui se révélera faux, apprendra-t-on plus tard.

Appelé à la barre des témoins, un policier vient le contredire en affirmant qu'il l'a intercepté à Mont-Laurier en compagnie de quatre hommes la veille du vol. Longtemps après, le policier reconnaît qu'il s'est trompé.

Bien des années plus tard également, deux des voleurs impliqués dans l'affaire et reconnus coupables de leur méfait déclareront que M. Hinse ne faisait pas partie de leur groupe.

M. Hinse écoperait d'une peine de 15 ans de prison et sera libéré sous condition en 1969. Il passera ensuite des années à mener sa propre enquête et à accumuler des économies afin de couvrir ses frais juridiques.

Anniversaire d'un joyau



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

LA BASILIQUE Saint-Patrick de Montréal, située au 454, boulevard René-Lévesque Ouest, lançait hier son programme des festivités qui souligneront dans les prochains mois le 150^e anniversaire de cet incontournable joyau de l'architecture religieuse de la métropole, du Québec et de l'Amérique du Nord tout entière. Sur la photo, on reconnaît Louise Beaudoin, ministre de la Culture et des Communications du Québec, en compagnie de l'architecte Fernando Pellicier, qui explique l'ampleur des travaux de restauration de quatre millions, réalisés au cours des dernières années sur ce site classé par Québec et Ottawa.

Le «rapport anonyme» sur la production privée d'électricité

Les auteurs s'excusent afin d'éviter des poursuites

LOUIS-GILLES
FRANCŒUR
LE DEVOIR

Pour éteindre des poursuites de plusieurs millions de dollars, les deux auteurs de ce que la commission Doyon a appelé le «rapport anonyme» ont offert hier des excuses publiques à différents cadres et actionnaires de la compagnie Hydromega.

Cette dernière les accusait d'avoir élaboré à son endroit des «hypothèses», aujourd'hui qualifiées de «sans fondement», qui les reliaient à des sociétés étrangères présumées apparentées au blanchiment d'argent.

Les deux auteurs de ce rapport jamais divulgué, Anne-Marie Saint-Cerny et Alain Saladzis, l'ont écrit à la demande du ministre des Ressources naturelles, Guy Chevrette, lequel n'a pas commenté cette affaire soulevée en audiences par la commission Doyon sur la production privée d'électricité.

Les deux auteurs ont commencé à étudier le dossier de la production privée dans le cadre de mandats ou de fonctions syndicales et avaient ensuite résumé leurs «hypothèses» à la demande du ministre Chevrette, alors aux Affaires municipales. Un bon nombre d'hypothèses formulées dans ce rapport ont cependant été utiles à la commission, ont laissé entendre les commissaires en audiences.

Même si ce rapport — écrit avant la création de la commission Doyon — n'a jamais été rendu public, même s'il est frappé d'une ordonnance de non-publication par la commission et que ses deux auteurs l'ont «rédigé pour des fins strictement privées», cela n'a pas empêché Hydromega, Jackie Cerceau et Alfred

Lawee d'en poursuivre les auteurs en diffamation pour plusieurs millions de dollars, ce qui les accablait à des déboursés majeurs pour se défendre.

Les bribes de ce rapport qui avaient trait au dossier Hydromega et que l'on peut reconstituer à partir de la preuve de la commission indiquent qu'on s'y interrogeait à partir de documents publics comme des livres et des rapports d'organismes d'enquête européens sur les activités de sociétés étrangères, dont certains actionnaires se retrouvaient au Québec dans le dossier des petites centrales.

Il est difficile de mesurer l'ampleur de l'enquête de la commission sur la possibilité qu'il y ait eu blanchiment d'argent dans le dossier des petites centrales. La commission n'a pas précisé l'ampleur de ses recherches de ce côté.

Ses audiences publiques se sont limitées à vérifier les hypothèses avancées dans le rapport «anonyme», ce qui a permis d'apprendre qu'un promoteur québécois, Peter Kuczer, a été piégé par les autorités américaines dans une affaire de blanchiment d'argent montée de toutes pièces.

D'autre part, la commission n'a pas précisé l'importance du contrôle dévolu par les actionnaires communs de sociétés québécoises et étrangères sans lien corporatif officiel. Elle n'a pas non plus jugé à propos de vérifier les allégations des livres et rapports européens cités, comme elle l'a fait en demandant l'aide des autorités américaines. La partie publique de son enquête s'est résumée à une synthèse des renseignements fournis par les banques de données gouvernementales sur les sociétés commerciales.

EN BREF

Perreault en réflexion

Québec (PC) — Le ministre de la Sécurité publique Robert Perreault doit réévaluer avec ses collègues du conseil des ministres la pertinence de tenir une enquête publique sur la mort de deux Montagnais sur la rivière Moisie, en 1977. Le critique libéral pour les dossiers autochtones, Christos Sirros, a demandé qu'une enquête publique fasse toute la lumière sur la mort de Moisie Régis et Achille Volant afin de rehausser les relations entre les communautés blanches et autochtones de la région de Sept-Îles.

Hier, le ministre Perreault n'a pas écarté cette éventualité en rappelant toutefois que quatre enquêtes policières avaient déjà porté sur la mort des deux hommes. La quatrième avait suivi un reportage de l'émission *Enjeux* de Radio-Canada, diffusé en février 1996 et qui avait semé le doute dans la population et la colère chez les Montagnais qui croient depuis toujours que Régis et Volant ont été assassinés. Selon l'avocat du conseil de bande de Uashat et Malitotnam, Me Marc Brouillette, le ministre Perreault aurait pris connaissance de «faits nouveaux évidents» lors d'un entretien avec le chef Elie Jacques Jourdain.

• CARRIÈRES ET PROFESSIONS •

COOP SANTÉ STE-ANNE-DES-PLAINES

MÉDECINS RECHERCHÉS

Besoin de 6 médecins omnipraticiens qui seront regroupés à l'intérieur d'une clinique

La Ville de Ste-Anne-des-Plaines est située à 30 km au nord de Montréal, à proximité de Terrebonne et de Ste-Thérèse. Sa population de 13 000 habitants a un urgent besoin de médecins.

Une coopérative de soins de santé a été mise sur pied pour recruter des médecins. La formule coopérative, une nouveauté dans le domaine de la santé, offre de nombreux avantages aux professionnels impliqués.

Caractéristiques

- Ouverture de la clinique prévue à l'automne 1997;
- Locaux fonctionnels adaptés aux besoins exprimés par les médecins;
- Services connexes disponibles tels que soins infirmiers, prélèvements, analyse, etc.

Les professionnels intéressés sont priés de communiquer avec M. Serge Lepage, au plus tard le 31 mars 1997, au numéro suivant: 514-478-0211.

Coop Santé Ste-Anne-des-Plaines

139, boul. Ste-Anne, Ste-Anne-des-Plaines J0N 1H0



CENTRE NATIONAL DES ARTS
NATIONAL ARTS CENTRE

Le CENTRE NATIONAL DES ARTS (CNA) est une institution publique détenant un mandat du Parlement pour jouer un rôle de chef de file en favorisant l'excellence artistique dans toutes les disciplines des arts de la scène. Situé dans la capitale nationale, le CNA reflète l'engagement du Canada envers les arts de la scène et met en évidence les réalisations et l'innovation canadiennes, en plus de présenter les oeuvres d'artistes réputés du monde entier.

ADMINISTRATEUR/ADMINISTRATRICE THÉÂTRE FRANÇAIS

Vous serez responsable de la planification et du contrôle du budget lié à la programmation du Théâtre français. Vous assisterez le conseiller artistique du Théâtre français en matière de planification financière. Votre rôle consistera, en particulier:

— à conclure des contrats avec les compagnies qui se produiront sur les scènes du CNA

— à négocier artistes, créateurs et concepteurs qui participeront aux différentes productions de la saison.

Vous avez fait des études en administration des arts et vous possédez une excellente expérience de travail dans des théâtres majeurs. Vous faites preuve d'un esprit artistique et vous avez des compétences solides en négociations. De plus, vous vous sentez très à l'aise dans un environnement bilingue et vous possédez un sens de collaboration très développé.

Travaillant en étroite collaboration avec le conseiller artistique du Théâtre français, ce poste relève du directeur et président du CNA.

Échelle de salaire: 52 751 \$ à 61 697 \$

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre exprimant votre intérêt pour ce poste d'ici le 3 février 1997 à D. Robinson, Agent des ressources humaines Centre national des Arts, C.P. 1534, succursale B, Ottawa (Ontario) K1P 5W1.

Le CNA est un employeur favorisant l'équité en matière d'emploi.

appel de candidatures



Gouvernement
du Québec

pour l'équité en emploi

Ministère des ressources naturelles

Ingénieur ou ingénieur

Conseillère ou conseiller du secteur aval de l'industrie pétrolière
49 365 \$ à 57 527 \$ (maximum de la classe)

Concours numéro 118G-6003039: Ce concours vise à combler un emploi régulier et au besoin, des emplois semblables au ministère des Ressources naturelles dans la région administrative de Québec. Présentement 1 emploi à Charlesbourg.

Attributions: Sous la supervision du directeur, exercer les attributions prévues dans la Loi sur les ingénieurs (L.R.Q., c. 1-9). À cette fin, agir à titre d'expert-conseil dans le but de guider l'action gouvernementale dans le secteur aval de l'industrie pétrolière; réunir et sélectionner des données opérationnelles et des renseignements techniques; en faire la synthèse et l'analyse dans le but de contribuer à la production et à la validation de rapports servant d'appui aux décisions, stratégies, politiques et orientations gouvernementales affectant cette industrie. Également, fournir, par le biais d'avis, d'opinions, de commentaires ou de suggestions, une expertise technique dont a besoin la direction.

Conditions d'admission: Détenir un diplôme universitaire de 1er cycle en génie chimique sous toute autre discipline jugée pertinente. Être membre en règle de l'Ordre des ingénieurs du Québec et posséder 8 années d'expérience de niveau professionnel jugée pertinente aux attributions de l'emploi dont au moins 2 années dans le domaine des procédés de raffinage du pétrole et de la pétrochimie primaire. Chaque année d'expérience manquante peut être compensée par 30 crédits d'études pertinentes et de niveau supérieur au diplôme universitaire requis. Inclure une photocopie de la carte de membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec et de l'original de ses attestations d'études ou une copie de l'attestation d'équivalence du ministère des Relations avec les citoyens et de l'immigration pour les études sanctionnées à l'extérieur du Québec.

Période d'inscription: 18 janvier au 31 janvier 1997

Inscription: Inscrire le numéro 118G-6003039 à la rubrique numéro de concours du formulaire «Offre de service». Ministère des Ressources naturelles, Direction des ressources humaines, 5700, 4e Avenue Ouest, bureau C-402, Charlesbourg (Québec) G1H 6R1.

Information: Mme Célyne Bouchard, (418) 646-5850, Mme Louise Lévesque, (418) 646-5847

Renseignements généraux

Il peut exister d'autres conditions permettant l'admission aux concours, telles que la compensation de la scolarité par de l'expérience. Lorsqu'aucune expérience n'est exigée, les personnes en voie de terminer la dernière année de scolarité peuvent être admises. Pour occuper un emploi dans la fonction publique, il faut une connaissance du français appropriée aux fonctions. Les personnes ayant le statut de résident permanent sont admissibles, sauf s'il est mentionné dans l'appel de candidatures qu'elles doivent avoir le statut de citoyen canadien. Des renseignements supplémentaires sont disponibles auprès des personnes désignées sous la rubrique «Information» et dans les bureaux régionaux du Secrétariat du Conseil du trésor.

L'inscription se fait à l'aide du formulaire «Offre de service» disponible dans les bureaux régionaux du Secrétariat et dans les directions de personnel des ministères et organismes gouvernementaux. L'«Offre de service» doit être accompagnée d'une photocopie de l'original des attestations d'études et de tout autre document prouvant que les conditions d'admission sont remplies. Pour être acceptées, les candidatures doivent être reçues à l'adresse indiquée durant la période d'inscription.

Directrice générale ou directeur général Impôt international

Revenu Canada

Ottawa (Ontario)

Ayez une influence positive sur l'économie canadienne par votre leadership et votre esprit stratégique et innovez dans le domaine de l'impôt international au sein d'un organisme d'avant-garde, dynamique et diversifié.

Son rôle national dans la production de recettes, l'administration fiscale, le commerce international et les services frontaliers fait de Revenu Canada un organisme essentiel pour la gestion des affaires publiques. Ses services touchent presque la totalité des citoyens et citoyennes, des entreprises, des importateurs et exportateurs ainsi que des industries de notre pays.

Sa culture organisationnelle est axée sur l'intégrité du service et s'appuie sur une stratégie d'observation fondée sur l'éducation, l'information, la formation et la responsabilisation. Son succès est attribuable à la compétence et au professionnalisme des membres de son personnel qui ont à cœur d'offrir un excellent service, de consulter leur clientèle et d'établir des partenariats.

Ayant fait vos preuves en tant que leader, gestionnaire et stratège, vous vous êtes taillé une solide réputation en raison de votre esprit d'équipe et de vos talents pour la médiation et la négociation. Vous avez hâte de relever des défis dans un environnement complexe et de jouer au niveau international un rôle consistant à promouvoir la compétitivité des entreprises canadiennes, à protéger la base d'imposition canadienne et à augmenter la collaboration entre les parties aux traités visant à réduire l'évasion fiscale à l'échelle mondiale. Vous connaissez bien les deux langues officielles. Vous toucherez un salaire variant entre 87 700 \$ et 103 100 \$.

Votre curriculum vitae doit clairement démontrer que vous répondez aux exigences précitées.

Veillez acheminer votre curriculum vitae et une lettre d'accompagnement d'ici le 31 janvier 1997, en indiquant le numéro de référence X9635N11497-NET(B03) ainsi que votre citoyenneté, au Programme des cadres de la direction, Portefeuille des opérations gouvernementales, Commission de la fonction publique du Canada, L'Esplanade Laurier, tour ouest, 21^e étage, 300, avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0M7. Télécopieur: (613) 992-8918

Pour plus de renseignements sur nos programmes de recrutement, visitez notre site Internet à <http://www.psc-cfp.gc.ca/recruit/cfp1.htm>

La préférence ira aux personnes de citoyenneté canadienne.

Nous remercions tous ceux et celles qui soumettent leur candidature; nous ne communiquerons qu'avec les personnes choisies pour la prochaine étape.

Nous soumettons au principe de l'équité en matière d'emploi. This information is available in English.

Commission de la fonction publique du Canada Public Service Commission of Canada

Canada

Québec

LE DEVOIR

MONTREAL

Les partitionnistes s'attaquent à Dollard-des-Ormeaux

Le maire Janiszewski rejette l'idée d'un référendum municipal sur l'appartenance au Canada

Après Côte-Saint-Luc et Hampstead, l'offensive se poursuit. Ce soir, à l'occasion d'une assemblée spéciale «de consultation» organisée par le conseil municipal, des citoyens de Dollard-des-Ormeaux essaieront de convaincre ce dernier de se prononcer en faveur d'un référendum visant le maintien de la ville au sein du Canada en cas de souveraineté du Québec. Mais le maire prévient déjà qu'il n'en est pas question.

JEAN DION
LE DEVOIR

Les parrains de la résolution référendaire, réunis au sein de la Coalition des mouvements pour l'unité canadienne, n'en démordent pas. En novembre dernier, une première tentative d'infléchir la position des conseillers de Dollard-des-Ormeaux avait échoué, mais ils ont quand même forcé la Ville à effectuer depuis une vaste consultation auprès de ses citoyens sur la question de l'appartenance au Canada.

Les trois propositions soumises par la municipalité leur semblent toutefois trop molles, et ils espèrent attirer plus d'un millier de personnes ce soir — à l'auditorium de la polyvalente de Pierrefonds, qui peut en accueillir 600 — afin de faire plier les élus sur ce qu'ils appellent «la proposition 4».

«Il va y avoir de l'action», assurait hier Steve Pinkus, membre de l'organisme B'nai Brith, citoyen de DDO et leader du mouvement de protestation avec l'ex-ministre conservateur Gerry Weiner. «Il faut faire une manifestation que le conseil ne pourra pas ignorer. Les gens sont vraiment tannés, ils sont fâchés, ils sont frustrés, et ils veulent que le conseil agisse. S'ils n'obtiennent pas cette garantie, il y aura beaucoup d'émotion dans la salle.»

Pour M. Pinkus, la proposition d'un référendum municipal est la seule qui permette d'obtenir «des résultats concrets» advenant un autre scrutin sur la sécession du Québec et le défaut du gouvernement fédéral, en cas d'une victoire souverainiste, de protéger le droit des citoyens de DDO de demeurer au Canada.

À cet égard, M. Pinkus rejette l'argumentation voulant qu'une telle proposition soit *ultra vires*, qu'un référendum soit interdit (ou, en tout cas, caduc) selon les dispositions de la Loi des cités et villes. Il fait mention de quatre avis juridiques qui disent le contraire et va même jusqu'à pointer

le précédent de L'Anse-Saint-Jean, au Saguenay, où un référendum tenu dimanche dernier a consacré le statut de «monarchie» — un «roi» y a été élu! — de la municipalité avec la bénédiction du ministère des Affaires municipales.

«C'est une modification du statut juridique de la ville» que le gouvernement du Québec ne pourrait refuser à Dollard-des-Ormeaux ou à quelque autre, soutient-il.

Ce n'est toutefois pas l'avis de la Ville. «La tenue d'un tel référendum est nettement en dehors des pouvoirs conférés aux membres de tout conseil municipal par la loi», écrit le maire Edward Janiszewski dans une lettre qu'il a fait parvenir à tous ses commettants pour lancer le processus de consultations. On y retrouve les trois suggestions faites par les autorités municipales, qui assurent d'autre part que «tout autre plan d'action proposé recevra toute l'attention méritée».

Ces suggestions sont, en substance, les suivantes:

■ que soient poursuivis les efforts, de concert avec les municipalités avoisinantes, visant à trouver le meilleur moyen de forcer les gouvernements à reconnaître le désir des citoyens de demeurer au Canada;

■ qu'une résolution soit adoptée enjoignant à Québec et Ottawa de respecter le vote exprimé dans la municipalité lors des référendums de 1980 et 1995;

■ et que, dans l'éventualité d'un troisième référendum au Québec, la Ville se borne à «fournir une aide technique» à un comité bénévole de citoyens chargé d'organiser un scrutin municipal «totalement financé par des contributions volontaires» et qui demeurerait essentiellement symbolique.

Pour le reste, le maire Janiszewski n'entend pas se laisser marcher sur les pieds ce soir. La «proposition 4», a-t-il expliqué hier au *Devoir*, a déjà été rejetée, et sa reconsidération est hors de question. Même si la pression populaire se fait intense, comme elle l'a été à Côte-Saint-Luc et Hampstead où des maires opposés ont finalement reculé, il y a plusieurs semaines.

«Les tactiques d'intimidation ne réussiront pas. On a plus de courage que les autres», avertit M. Janiszewski, ajoutant ne pas nourrir d'inquiétudes quant à sa réélection. «La salle peut contenir 600 personnes, mais une majorité des citoyens de Dollard, ce sont 15 000 personnes. C'est le conseil qui va décider. C'est comme ça que la démocratie fonctionne.»

Située dans l'ouest de l'île de Montréal, Dollard-des-Ormeaux compte quelque 47 000 habitants, dont 50 % de langue maternelle anglaise et 20 % de langue maternelle française.

Un peu d'histoire sous le wigwam

L'école André-Laurendeau s'emploie à effacer le tort causé par la crise d'Oka

MARIE-ANDRÉE
CHOUINARD
LE DEVOIR

Ils ont 16 ou 17 ans. Ils fréquentent l'école secondaire André-Laurendeau, à Saint-Hubert. Hier après-midi, plutôt que d'avoir le nez collé dans leurs bouquins d'histoire, de religion ou de morale, ils ont pénétré dans l'ancre des Montagnais de Betsiamites et de Uashat-Malioctem: entassés dans l'intimité plutôt fraîche d'une tente amérindienne, ils avaient rendez-vous avec l'histoire.

«J'ai hâte de voir ce qu'ils mangent, ça a l'air qu'ils mangent du caribou et du poisson crus des fois», badinait ce jeune homme, visiblement enchanté — «c'est cool cette activité-là» — de manquer 70 minutes de cours magistral. «Moi en tout cas, je ne m'assois pas dans les branches d'épinette même s'ils me le demandent», s'insurgeait une précieuse demoiselle avant même d'avoir mis les pieds dans la tente.

«Kuei kuei tout le monde! C'est comme ça qu'on dit bonjour en montagnais», lança Paul-Henri Dominique, Montagnais de la réserve indienne de Betsiamites, au nord de Baie-Comeau, une fois les adolescents réunis sous la tente, un brin hébétés de se retrouver dans cette ambiance feutrée, enveloppés d'un fort arôme d'épinette, les pieds et le bout du nez gelés.

Une heure durant, Paul-Henri a raconté son histoire. Parmi le groupe d'étudiants, quelques mines épâtées lorsque Paul-Henri raconte qu'il a été de la production de *Robe noire*. Plusieurs rires francs lorsqu'il évoque les soupes Lipton et Habitant pour faire la comparaison avec les Blancs et les Indiens. «Si on mélange les deux soupes, ça fera une autre soupe très bonne, non? On reconnaîtra des petits morceaux de chacune d'elles, mais le mélange sera très bon.»

«Je n'ai pas de plumes, moi, ne les cherchez pas», raconte Paul-Henri. Est-ce que ça signifie que je ne suis pas un vrai Indien? Non, pas du tout. Je n'ai d'ailleurs jamais compris pourquoi certains Amérindiens insistent tellement sur toute cette mascarade! L'Indien est comme vous autres, il n'a pas de plumes.» Des visages se dérident. Quelques mines épâtées lorsque Paul-Henri raconte qu'il a été de la production de *Robe noire*. Plusieurs rires francs lorsqu'il évoque les soupes Lipton et Habitant pour faire la comparaison avec les Blancs et les Indiens. «Si on mélange les deux soupes, ça fera une autre soupe très bonne, non? On reconnaîtra des petits morceaux de chacune d'elles, mais le mélange sera très bon.»



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Plutôt que de chauffer les bancs d'école, quelques dizaines d'élèves de l'école secondaire André-Laurendeau, à Saint-Hubert, ont passé une partie de l'après-midi d'hier sous la tente, conviés à un rendez-vous avec l'histoire amérindienne. Dans l'ambiance feutrée de la tente, sur un lit de branches d'épinette, l'ainé Benoît McKenzie envoûte son public de quelques rythmes montagnais. Depuis hier et jusqu'à demain, un groupe de Montagnais des régions de Sept-Îles et Baie-Comeau partagent des bribes de leur passé avec les jeunes.

C'est la première fois que l'école André-Laurendeau tente ce rapprochement entre une poignée de Montagnais et plusieurs dizaines d'élèves de 1^{er}, 4^e et 5^e secondaires, étudiant soit en histoire, en religion/morale ou

au programme d'éducation internationale (préparation au baccalauréat international). Une animatrice de pastorale et une professeure d'histoire, toutes deux fort intéressées par la question autochtone, ont décidé de

tenter l'expérience afin de braver le mur de préjugés négatifs souvent solidement érigé à l'endroit des autochtones.

«On s'est dit "à tout seigneur tout honneur". Avant de parler de nos

élèves de l'histoire des peuples d'autres coins du monde, pourquoi ne pas d'abord aller faire un tour près de chez nous?», explique Lucie Leblanc, animatrice de pastorale. Grâce à la collaboration de la Commission des droits de la personne du Québec et du groupe amérindien Ajigwon, tout a été mis en œuvre pour que les Amérindiens puissent passer trois journées complètes à Saint-Hubert.

L'objectif poursuivi par la Commission des droits de la personne, qui a déjà organisé une dizaine de ces rencontres «Québécois-autochtones» à travers des écoles de la province, est fort clair: tenter de détruire les préjugés ancrés dans l'esprit des jeunes du secondaire depuis la désormais célèbre crise d'Oka. «Tout ce que ces jeunes-là connaissent des autochtones, c'est ce qu'ils ont vu à la télévision, entendu sur les tribunes téléphoniques», explique Pierre Lepage, agent d'éducation spécialisé en affaires autochtones à la Commission des droits. Ils associent les autochtones à des agressions, à des êtres privilégiés qui ne paient pas de taxes, qui sont choyés par le gouvernement. Mais il y a un autre côté à l'histoire.»

Après avoir écouté Paul-Émile raconter des bribes de sa vie de Québécois-Montagnais, les ados peuvent poser des questions. Après la cocasse «expliquez-nous pourquoi on dit s'asseoir en Indien» puis la traditionnelle «que fumez-vous dans votre calumet de paix?», vient ensuite: «Ma question n'a rien de méchant, là, mais j'aimerais vraiment savoir. Pourquoi êtes-vous exemptés de taxes?»

Francis Fournier, 17 ans, avoue qu'avant cette rencontre, il avait la tête remplie d'images négatives. «La société fait que les Indiens sont mal vus et des rencontres comme celle-là nous aident à mieux comprendre. C'est tout ce que je cherche dans le fond, mieux comprendre.» Mais il avoue: «Je ne suis pas sûr que tout le monde a l'esprit ouvert et veut connaître le pourquoi des choses.»

Récemment, une demande spéciale a atterri à la Commission des droits de la personne pour la fin de l'année 1997. Une école de LaSalle souhaiterait un échange avec des autochtones mais exige qu'il s'agisse d'un groupe de Mohawks, histoire d'aller au fond des choses. «C'est un dossier délicat», explique Pierre Lesage. Il s'agit bien sûr des deux groupes directement impliqués lors de la crise d'Oka. Il s'agit certainement d'un beau et grand défi pour nous.»

EN BREF

Appel de Ménard

(Le Devoir) — Le ministre d'État à la métropole, Serge Ménard, a exhorté hier les gens d'affaires montréalaises réunis lors d'un dîner de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain à appuyer dans ses efforts visant à mettre en place la Commission de développement de la métropole. D'ici quelques semaines, une commission parlementaire étudiera le projet de loi créant cette commission qui soulève beaucoup d'interrogations. C'est d'ailleurs dans un esprit pédagogique que le ministre Ménard a fait un long exposé scolaire sur ce que sera la commission, son mandat et sa composition. «Le modèle présenté sur la table n'est pas un gouvernement régional autonome, mais il ne s'agit pas non plus d'une simple table de concertation», a affirmé Serge Ménard qui souhaite la solidarité de la communauté montréalaise.

Roufs laissé à son sort

(AP) — Les grands moyens mis en œuvre pour tenter de retrouver le skipper montréalais Gerry Roufs, disparu de la course Vendée Globe depuis le 7 janvier dernier, vont être définitivement abandonnés. «Les recherches par avion deviennent inutiles», a annoncé hier Philippe Jeantot, l'organisateur du Vendée Globe, la course autour du monde en solitaire et sans escale. «Un bateau argentin restera sur zone jusqu'à demain soir [ce soir]. Il faudra donc attendre trois semaines à un mois pour espérer voir Gerry couper la ligne d'arrivée aux Sables d'Olonne.»



MOI... TOI... LUI
Le rôle parental

Manuel de l'élève, 468 pages, 29,25 \$
Guide d'enseignement, 144 pages

Gaétane Boisvert-Bellemarre
Diane Simard-Carignan

Moi... Toi... Lui, Le rôle parental est un outil pédagogique des plus précieux pour un ou une jeune adulte apte à agir de façon autonome et responsable de manière à satisfaire ses besoins primaires et à former des liens avec ses pairs.

Le rôle parental est un processus actif qui exigera le don de ton temps, de ton énergie et de tes émotions, ainsi qu'une gestion et une utilisation efficaces de tes ressources familiales. Ce cours vise à t'amener, toi élève de 11^e année, à prendre conscience du rôle et des responsabilités des parents et à bien saisir l'importance d'une vie familiale harmonieuse pour les enfants, tant pour leur bien-être et leur socialisation que pour la transmission des valeurs culturelles familiales.

GUÉRIN, éditeur ltée
4501, rue Drolet
Montréal (Québec) H2T 2G2
Téléphone: (514) 842-3481
Télécopieur: (514) 842-4923
Adresse Internet: www.vigie.qc.ca/LIDEC

Privatisation de l'eau

Bourque repousse la consultation publique au mois de mars

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

L'administration du maire Pierre Bourque retarde à mars prochain la vaste consultation publique promise sur la privatisation de l'eau à cause de la crise politique qui secoue actuellement l'hôtel de ville.

Le responsable politique du dossier de l'aqueduc montréalais au comité exécutif, Pierre-Yves Melançon, a confirmé hier que les audiences prévues en février seront déplacées au printemps. Le 23 décembre dernier, M. Melançon rendait public son livre vert sur la gestion de l'eau, admettant du même souffle que le réseau d'aqueduc n'a pas besoin des investissements majeurs que l'on croyait nécessaires, ce qui servait d'argument pour faire appel au secteur privé.

Ainsi donc, la tourmente politique aura eu davantage de répercussions sur l'administration municipale qu'à bien voulu le laisser croire le maire Bourque. Lundi, quelques minutes après avoir su que le Directeur général des élections (DGE) l'épargnait faute de preuves suffisantes, Pier-

re Bourque affirmait que durant l'enquête menée par le DGE, «aucun projet n'a été retardé, avec aucun partenaire, gouvernement comme privé».

Et même si le DGE a renoncé à poursuivre le maire Bourque, la situation de crise perdure à l'hôtel de ville. Ce matin, M. Bourque affrontera devant les tribunaux Pierre Goyer et Sammy Forcillo, qui n'acceptent pas leur expulsion du comité exécutif. Le débat devrait établir si le maire a le pouvoir de démettre des membres de son exécutif en cours de mandat.

Invité à commenter la situation houleuse à Montréal, le ministre d'État à la métropole, Serge Ménard, s'est limité à dire qu'il n'avait pas à juger de la qualité des gens avec qui il devait travailler. Par ailleurs, il affirme ne pas avoir été étonné par les résultats du rapport du DGE. «J'ai pratiqué ce genre de droit pendant assez d'années pour savoir lire une preuve même à distance. [...] Dans un cas comme ça, je peux vous dire que le verdict est prévisible quand c'est deux personnes dignes de foi», a tranché le ministre Ménard à la sortie d'un dîner-causerie avec des gens d'affaires et des élus métropolitains.

dolce
UOMO

GRANDE VENTE
DE L'APRÈS-NOËL

Jusqu'à 60%
DE RÉDUCTION
sur nos complets,
vestons, pantalons,
etc.

5107, av. du Parc
277-7558

383, St-Jacques O.
Centre de Commerce Mondial
281-7999

LE DEVOIR

POLITIQUE

EN BREF

L'Assemblée nationale veut fermer les livres

Québec (PC) — L'Assemblée nationale vient de porter en appel une récente décision de la Cour supérieure qui la forçait à ouvrir ses livres. Les avocats de l'Assemblée nationale ont en effet demandé à la Cour d'appel la permission d'en appeler du jugement rendu le 3 décembre dernier par la Cour supérieure. Cette dernière donne raison au quotidien *The Gazette* qui désirait consulter les comptes de dépenses des députés de l'Assemblée nationale. Après que l'Assemblée nationale eut refusé de lui ouvrir ses livres, le journaliste Rod MacDonell avait dans un premier temps porté plainte à la Commission d'accès à l'information. Cette dernière avait donné raison à l'Assemblée nationale et n'avait pas autorisé la divulgation de tous les documents que réclamait le journaliste. Par la suite, le juge Jean Longtin de la Cour du Québec avait refusé à *The Gazette* et à son journaliste le droit d'en appeler de cette décision. C'est pourquoi le journal et le journaliste se sont adressés à la Cour supérieure qui a renversé la décision initiale et ordonné à l'Assemblée nationale de rendre public le document sur l'état de ses dépenses.

Favoriser les femmes ?

Ottawa (PC) — La suggestion du Parti libéral du Canada de désigner des femmes candidates dans certaines circonscriptions aux prochaines élections soulève un débat sur l'équilibre qu'une telle initiative pourrait ou non apporter à la Chambre des communes. Ceux qui sont favorables à cette suggestion estiment que tout ce qui peut briser la prédominance mâle dans la politique canadienne est bienvenu. «Je suis d'accord avec toute initiative de ce genre», dit Lynn McDonald, ancienne députée néo-démocrate au Parlement. «Nous avons besoin de plus de femmes à la Chambre des communes.» Mais certaines députées de l'opposition trouvent cette idée insultante. «Je serais offensée», dit Diane Ablonczy, du Parti réformiste. David Smith, coprésident de la campagne libérale nationale, dit que des membres du parti ont suggéré que le premier ministre Jean Chrétien désigne des candidates afin que le parti atteigne son objectif et qu'au moins 75 femmes tentent de se faire élire dans les 301 circonscriptions fédérales. Pierrette Venne, députée du Bloc québécois, appuie l'idée de désigner des candidates.

Simard se fâche

Ottawa (PC) — La candidature de Hull-Ottawa comme ville hôte des Jeux de la francophonie de 2001 a provoqué une véritable querelle de clocher entre le ministre fédéral de la Francophonie, Don Boudria, et son homologue québécois, Sylvain Simard. Selon M. Simard, la ministre du Patrimoine Sheila Copps a soutenu la candidature de Hull-Ottawa «sans aucune concertation, sans aucun concours, sans appel». Pour M. Simard, il est «prématuré» d'appuyer la candidature de Hull-Ottawa, une décision difficile à comprendre pour tous les intéressés des deux côtés de la rive étant donné que M. Simard est le ministre responsable de la région de l'Outaouais. M. Boudria a expliqué que de nouvelles règles de la Conférence des ministres de la jeunesse et des sports des gouvernements membres de la Francophonie exigeaient qu'on nomme les villes-hôtes dans les demandes de candidature. M. Simard estime qu'Ottawa doit être «raisonnable» et ouvrir le concours à toutes les villes-hôtes intéressées à soumettre leur candidature, même si la période de candidature est close.

Réchauffement Paris-Ottawa à l'horizon

Jean Chrétien entreprend une visite officielle de deux jours en France

La toute première visite officielle du premier ministre Jean Chrétien en France depuis l'élection de Jacques Chirac commence aujourd'hui. Ce voyage pourrait permettre d'améliorer les relations entre Paris et Ottawa. On se souviendra qu'il y a deux ans, M. Chrétien avait déclaré que le candidat Chirac avait autant de chances de devenir président de la France que le Québec d'être un jour souverain...

CHRISTIAN RIOUX
CORRESPONDANT
DU DEVOIR À PARIS

À peine revenu d'Asie, le premier ministre Jean Chrétien entreprend ce matin sa première visite officielle en France depuis l'élection du président Jacques Chirac. Ce voyage, à l'occasion duquel Jean Chrétien sera reçu par les principaux représentants politiques français (le président Jacques Chirac, le premier ministre Alain Juppé et les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat), pourrait marquer un net réchauffement des relations entre Paris et Ottawa puisqu'on s'attend à ce que les deux pays signent à cette occasion une «déclaration de partenariat renforcé».

Depuis quelques semaines, de part et d'autre, les fonctionnaires travaillent sur cette initiative canadienne qui serait une première depuis que le Canada et l'Union européenne ont adopté, le mois dernier, une déclaration politique et un plan d'action communs. «La réponse de la France [au projet de déclaration] a été très positive», dit un haut fonctionnaire canadien. Celle-ci permettrait d'approfondir les relations bilatérales, de multiplier la fréquence des contacts politiques et de mieux coordonner les initiatives in-

ternationales des deux pays.

«Les relations du Canada avec la France ne sont pas seulement excellentes, elles deviennent franchement amicales et de plus en plus étroites», récite sur tous les tons l'ambassadeur canadien à Paris, Jacques Roy. Les proches de Jean Chrétien n'hésitent pas à affirmer que le Canada et la France s'entendent comme larrons en foire sur de nombreux dossiers internationaux, qui vont du Rwanda à la

Les proches de Jean Chrétien n'hésitent pas à affirmer que le Canada et la France s'entendent comme larrons en foire

avec les États-Unis. Ce rapprochement est devenu manifeste lors du sommet du G7 à Lyon alors que le président Jacques Chirac a emboîté le pas au Canada dans la dénonciation de la loi américaine Helms-Burton qui

visait à punir les pays qui commercent avec Cuba.

Lors de son voyage à Ottawa et à Québec, l'an dernier, le premier ministre Alain Juppé a souhaité que la France double le montant de ses échanges commerciaux avec le Canada et devienne son premier partenaire européen. La déclaration trouve une oreille plus que favorable chez les officiels canadiens.

Ce rapprochement «n'affecte pas la politique française de non-ingérence et non-indifférence à l'égard du Québec», dit un fonctionnaire canadien. On peut croire que l'éloignement de toute échéance référendaire au Québec contribue aussi à alléger les relations entre les deux pays.

Jean Chrétien n'en est pas à sa première visite en France où il est venu pratiquement chaque année depuis qu'il est premier ministre. Celle-ci revêt cependant un caractère plus officiel, le premier ministre canadien et le président français s'étant surtout rencontrés jusqu'à maintenant dans des lieux informels, comme les sommets du G7 ou de la Francophonie. Les rapports entre les deux hommes avaient été au plus mal il y a deux ans lorsque Jean Chrétien avait malencontreusement déclaré que le candidat Chirac avait autant de chances de devenir président que le Québec d'être un jour souverain. Le précédent ambassadeur canadien à Paris, Benoît Bouchard, avait repris le flambeau en qualifiant à son tour Jacques Chirac de «loose canon».

Le Canada n'exclut pas signer avec d'autres pays européens le même genre de déclaration qu'il a proposé à la France. Seul véritable point d'accrochage entre les deux pays, le bannissement de l'amiante par la France devrait être évoqué par les Canadiens sans qu'on attende de véritables développements sur ce dossier hautement politique.



Le premier ministre Jean Chrétien est arrivé à Orly hier après-midi après un vol de 23 heures. Dès sa descente d'avion, il a passé en revue la garde d'honneur en compagnie du ministre français de l'Économie, Yves Gallant.

Visite à Cuba

Axworthy rejette les critiques de Washington

DENIS ROUSSEAU
AGENCE FRANCE-PRESSE

La Havane — Le ministre canadien des Affaires étrangères Lloyd Axworthy a affirmé hier à La Havane le droit du Canada «à mener une politique extérieure indépendante» en réponse aux critiques formulées à Washington contre sa visite officielle à Cuba.

Cette visite est la première d'un chef de la diplomatie canadienne depuis l'arrivée au pouvoir de Fidel Castro en 1959.

M. Axworthy, répondait à la question d'un journaliste lors de son arrivée hier après-midi à l'aéroport de La Havane où il a été accueilli par son homologue cubain Roberto Robaina. Cet

te visite intervient à un moment important des relations entre Ottawa et La Havane, a jugé M. Robaina en relevant qu'il s'agissait de la poursuite d'un dialogue «mutuellement bénéfique».

À Washington, le département d'État a critiqué hier la visite de M. Axworthy, estimant qu'il ne fallait pas «récompenser un dictateur» comme le président cubain Fidel Castro. Le porte-parole du département d'État, Nicholas Burns, s'est cependant réjoui que M. Axworthy «donne une plus grande importance» aux droits de l'homme dans ses discussions avec le gouvernement cubain et il y a vu un résultat de la loi Helms-Burton.

Tout en concédant que M. Axworthy «avait le droit de voyager où il

veut», il a affirmé, en référence au président cubain Fidel Castro, qu'il ne fallait pas récompenser un dictateur mais l'isoler, comme les États-Unis tentent de le faire depuis 34 ans par leur embargo économique.

Même si l'agenda de la visite — d'hier et d'aujourd'hui — ne le prévoit pas officiellement, M. Axworthy devrait très probablement rencontrer Fidel Castro au cours de son séjour, estiment les observateurs.

M. Axworthy est accompagné de Christine Stewart, secrétaire d'État pour l'Amérique latine et l'Afrique.

Les autorités cubaines apprécient hautement la politique de dialogue poursuivie par Ottawa en dépit de la désapprobation de Washington. En

un geste inhabituel, elles ont organisé une conférence de presse conjointe de MM. Robaina et Axworthy aujourd'hui à l'issue de la visite. En l'attente de cette rencontre avec la presse, M. Axworthy a refusé de répondre aux questions des journalistes concernant les droits de l'homme à Cuba.

Les deux parties, en annonçant la visite de M. Axworthy, ont souligné que la cordialité des relations n'excluait pas la franchise. Le gouvernement canadien a notamment annoncé que le chef de sa diplomatie accordera dans ses entretiens une large place aux préoccupations d'Ottawa quant au respect des droits de l'homme à Cuba. Ottawa joue un rôle de premier plan dans la campagne internationale contre la loi

Helms-Burton qui entend durcir l'embargo américain imposé à l'île depuis 34 ans. Le groupe minier canadien Sherritt International a été en juillet dernier la première victime de cette loi qui prévoit des représailles contre les entreprises étrangères faisant des affaires à Cuba en utilisant des biens ayant appartenu à des Américains.

Le Canada est le plus important partenaire commercial de Cuba (un peu plus de 10 % des échanges commerciaux de l'île) et lui fournit d'importants contingents de touristes. Cette présence canadienne dans l'industrie touristique justifie la visite que doit effectuer ce matin M. Axworthy à Varadero, la principale station balnéaire cubaine.

La bagarre est commencée au Bloc

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — La course à la direction du Bloc québécois vient à peine de débuter officiellement que déjà on commence à se lancer des invectives.

Certains députés bloquistes n'ont pas du tout apprécié qu'Yves Duhaime, un des candidats dans la course, déclare, dans une entrevue cette semaine à Québec, que la formation «n'est absolument pas en état de gagner des élections aujourd'hui». Selon lui, le parti doit renouveler sa députation en suscitant de nouvelles candidatures dans les circonscriptions où les as-

semblés d'investiture n'ont pas encore eu lieu.

«Les propos de M. Duhaime dénotent un manque flagrant de confiance, voire de respect, envers les députés du Bloc qui, dès 1993 et dans des conditions souvent ingrates, se sont mis rapidement et efficacement à la tâche», a affirmé, hier, la députée Suzanne Tremblay, par voie de communiqué.

Son collègue Pierre Brien a renchéri en disant que «M. Duhaime oublie peut-être que les députés actuels ont été choisis par les militants selon les règles démocratiques du parti».

«Remet-il en question le jugement et le choix des membres?», s'interroge-t-il. M. Brien estime que M. Duhaime fait preuve de «défaillance» lorsqu'il affirme que le parti n'est pas en mesure de remporter les élections. «Le Bloc a depuis toujours livré la marchandise, quoi qu'en disent certains prophètes de malheur», a-t-il souligné.

Précisons que ces deux députés appuient la candidature de Gilles Duceppe, le leader parlementaire du Bloc.

Ironiquement, M. Duhaime soutient dans ses commentaires que le parti doit «retrouver sa paix intérieure» avant d'affronter l'électorat. En outre, il avoue qu'il ne comprend pas pourquoi il y a de la discorde dans le caucus des députés.

Il croit aussi que le parti n'est pas assez motivé et qu'un nouveau leader permettra de corriger la situation.

Or, M. Duhaime n'est pas le premier à tenir des propos controversés sur les chances du parti lors des prochaines élections. Gilles Duceppe a lui aussi dit en annonçant sa candidature, en décembre, que son objectif minimum serait de faire élire 38 députés bloquistes. En 1993, la formation avait réussi à remporter 54 sièges aux Communes.

Des reproches de Bouchard à l'endroit de McKenna

PIERRE APRIL
PRESSE CANADIENNE

Jonquière — Le premier ministre Lucien Bouchard n'a pas apprécié que son homologue du Nouveau-Brunswick, Frank McKenna, profite du voyage d'Équipe Canada en Asie pour tenter de convaincre des gens d'affaires québécois de s'installer dans sa province.

«Il y a une excellente façon de promouvoir les intérêts du Québec sans pour autant, selon lui, nuire au projet souverainiste —, M. Bouchard a indiqué que la façon d'agir de M. McKenna «n'était pas très élégante».

M. Bouchard a été informé que le premier ministre du Nouveau-Brunswick n'avait pas visé spécifiquement le Québec en faisant campagne aussi bien auprès des gens d'affaires québécois qu'auprès de ceux du Manitoba, de l'Ontario et de la Saskatchewan. «On m'a dit que cela a été fait», a précisé M. Bouchard, et dit que cela n'est pas très élégant de profiter de la présence de gens d'affaires pour les solliciter. On était là pour intéresser des investisseurs étrangers, aller chercher de l'argent nouveau plutôt que cibler nos propres gens d'affaires.»

Pour M. Bouchard, c'était le moment d'intéresser des gens d'ailleurs qui étaient là sur place «et qui étaient désireux de nous rencontrer».

«Que quelqu'un profite qu'on ait le dos tourné pour rencontrer les dirigeants d'entreprise qui nous accompagnent pour amener des affaires nou-

velles dans sa province, a-t-il poursuivi, ça ne me paraît pas très élégant et j'en ne dirai pas plus.»

Quant au voyage asiatique, M. Bouchard l'a trouvé tellement utile à l'économie du Québec qu'il a la ferme intention d'en faire d'autres et même d'organiser et de diriger des missions exclusives québécoises.

«Les leçons tirées de tels voyages vont nous permettre d'améliorer la présence des PME québécoises à l'étranger, a-t-il souligné. C'est le genre de mission que j'aimerais conduire moi-même en plus de celles qui sont dirigées par des ministres et qui se poursuivront.»

M. Bouchard estime que «ces voyages démontrent que les souverainistes sont très conscients du besoin de créer des emplois, d'exporter le Québec, sa technologie et ses richesses dans le reste du monde».

Démissions

Par ailleurs, M. Bouchard a refusé d'accorder de l'importance à la démission de quatre membres de son exécutif de comté ou d'y voir une forme de mécontentement à son endroit ou à celui de son gouvernement.

«Il n'y a rien de personnel, a-t-il affirmé. Il s'agit plutôt de conceptions différentes dans le mode de fonctionnement d'un parti, d'une association de comté qui s'exprime de part et d'autre.»

M. Bouchard a indiqué que ces quatre démissionnaires continueront toutefois de militer en faveur de la souveraineté du Québec. «J'ai communiqué avec elles, a-t-il dit. Elles ont été très constructives et réitéré leur engagement.»

doice

DND

GRANDE VENTE
jusqu'à **60%**
DE RÉDUCTION
SUR TOUTE NOTRE
MARCHANDISE

277, av. Laurier O.
• 270-6154

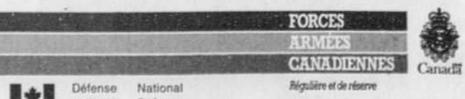
413, St-Jacques O.
• 844-9125
Centre de Commerce Mondial

Joignez NOTRE force ouvrière.

Vous cherchez un emploi? Vous désirez apprendre un métier? Vous envisagez une carrière? Vous trouverez tout ça dans les Forces armées canadiennes. Que vous soyez un homme ou une femme, joignez-vous à notre équipe dès MAINTENANT et participez à cette grande tradition canadienne de fierté. Pour plus de renseignements, passez à un centre de recrutement ou composez

1 800 856-8488
www.recrutement.dnd.ca

Ce pourrait être la meilleure décision de votre vie.



Défense nationale National Defence

LE DEVOIR

LE MONDE

ALGÉRIE

Le GIA menace et frappe fort

AGENCE FRANCE-PRESSE

Alger — Au moins sept personnes ont été tuées et plus de 50 blessées, hier à Alger, par l'explosion de deux voitures piégées, contre un autobus et près d'un manège pour enfants, selon des bilans officiels, alors que le Groupe islamique armé (GIA) a promis de commettre de nombreux massacres durant le ramadan.

Ces deux attaques, perpétrées à quatre heures d'intervalle, portent à près de 150 le nombre de personnes tuées depuis le début du mois de jeûne musulman, le 10 janvier, dans une vague de violences sans précédent en cinq ans d'un conflit émaillé d'atrocités.

Jamais depuis le début des violences en 1992 la capitale (3 millions d'habitants) n'avait été visée de manière aussi répétée et aveugle.

La seconde explosion, hier vers 21h locales, a provoqué des scènes de panique sur les hauteurs de la capitale, près de l'immense monument aux martyrs de la guerre d'indépendance.

L'explosion s'est produite près d'un manège pour enfants, où les passants se promènent après le repas du soir marquant la rupture du jeûne du ramadan. Des habitants sont sortis en hurlant des immeubles proches, les femmes affolées se précipitant à la recherche de leurs enfants. Un premier bilan des services de sécurité a fait état d'un mort et dix blessés.

Quatre heures avant, non loin de là, sur le boulevard des martyrs, une autre voiture piégée avait sauté au passage d'un autobus. Un bilan officiel faisait état de 6 morts et 44 blessés. Auparavant, des témoins avaient affirmé que seize personnes avaient été tuées.

De nombreux Algérois redoutaient de nouvelles attaques après le choc de l'attentat aveugle de Belcourt, dimanche soir. L'explosion d'une voiture piégée dans ce grand quartier populaire avait fait 21 morts, selon un bilan officiel. Mais le quotidien privé *Liberté* avançait hier un bilan de 42 morts.

Hier, le quotidien privé *El Watan* a diffusé un communiqué attribué au GIA. Le texte a promis de nombreux massacres durant le ramadan et menaçait la population, en affirmant qu'il « n'y avait plus de neutralité dans la guerre ».

« La guerre continuera et s'intensifiera durant le mois de ramadan et nous avons les moyens et les hommes pour châtier ceux qui ne sont pas de notre côté », avertit le texte du GIA, sous réserve d'authentification, signé par son émir (chef) Antar Zouabri.

ÉTATS-UNIS

La Chambre sanctionne Newt Gingrich

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — La Chambre des représentants a sanctionné mardi son président, le républicain Newt Gingrich, accusé de fraude fiscale et d'avoir menti au Congrès, lui infligeant une « réprimande » et une amende de 300 000 dollars.

La Chambre a voté par 395 voix contre 28 en faveur de la première sanction jamais infligée à un « speaker » (président), troisième personnage de l'État aux États-Unis. Chez les républicains, 195 ont voté en faveur de la sanction à l'encontre de leur leader et 27 ont voté contre. « La sanction est dure et sans précédent. Elle est aussi appropriée. Personne n'est au-dessus des règles de la Chambre des représentants », a affirmé lors du débat à la Chambre la présidente de la commission bipartite d'éthique, Nancy Johnson (républicaine du Connecticut).

Pour sa part, le président Bill Clinton a affirmé à la Maison-Blanche « avoir dit ce qu'il avait à dire lundi lors de [son] investiture ». « Je pense que la Chambre doit régler ses affaires, après quoi nous devrions à nouveau nous occuper des affaires du peuple », a-t-il ajouté.

La commission, qui avait recommandé la sanction vendredi au terme d'une enquête de deux ans, a refusé de se prononcer sur le bien-fondé des accusations de fraude fiscale découlant du fait que le « speaker » avait utilisé des fonds d'œuvres caritatives pendant plus de cinq ans pour financer des émissions de télévision et des cours universitaires politiquement marqués, ce qui aux États-Unis constitue une infraction. Mais elle a estimé que M. Gingrich avait montré « un dédain et un manque de respect pour les normes de conduite » de la Chambre en fournissant à la commission des informations qu'il aurait dû savoir erronées sur ses activités financières.

Le régime soudanais en état de siège

L'opposition exhorte l'armée à renverser le pouvoir islamique

Le régime du président Omar Hassan al Bachir se trouve sérieusement menacé par l'alliance des rébellions du nord et du sud du Soudan, qui ont récemment accumulé les succès militaires. Khartoum recrute dans les universités afin de repousser ces assauts qu'il attribue à un « complot sioniste et impérialiste ».

REUTER ET AFP

Le Caire — Revendiquant de nouveaux succès contre le régime islamiste de Khartoum, les rebelles soudanais disent avoir encore progressé en direction de la ville stratégique de Damazine, dont le barrage hydroélectrique fournit à la capitale soudanaise 80 % de son électricité.

Le chef des rebelles sudistes chrétiens ou animistes de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS), John Garang, a confirmé qu'étouffer Khartoum était l'objectif de ses hommes qui se sont alliés aux rebelles anti-islamistes du Nord. « Au vu de cet objectif, sur lequel nous continuons à

travailler, nous avons plutôt réussi jusqu'à présent », a-t-il dit hier lors d'un entretien téléphonique avec le bureau de Reuter au Caire.

Garang, qui se trouve actuellement près de Kourmouk, ville frontalière avec l'Éthiopie capturée au début de l'offensive combinée lancée il y a neuf jours par les rebelles, a affirmé que ses hommes avaient tué au moins 300 soldats dimanche au sud de Damazine. Cette bataille s'est déroulée à Abou Chanena, à une soixantaine de km au sud de la capitale provinciale du Nil Bleu. La localité, a-t-il précisé, forme maintenant la ligne de front face à Damazine, où ont été dépêchés

des renforts de troupes et de volontaires islamiques.

Les rebelles disent contrôler désormais Kourmouk et Keissan ainsi que toute une série de villes-garnisons au sud et au nord du Nil Bleu, le long de la frontière éthiopienne, et, plus au nord, l'agglomération de Kassala, près de la frontière avec l'Érythrée.

« On assiste à de nombreux mouvements de troupes par train ou par camion dans tout le Soudan mais nous avons un potentiel suffisant pour conserver ce que nous avons pris dans la région du Nil Bleu, où nous nous sommes rendus maîtres d'un large secteur », a assuré Garang. « Dans la région de Kassala, notre stratégie est différente. Là, nous ne combattons pas pour conserver le terrain mais pour isoler Port-Soudan, corridor ombilical de Khartoum », a précisé le leader sudiste dans sa conversation par téléphone-satellite.

Le président soudanais Omar Hassan al Bachir a juré qu'il renverserait

le « complot sioniste et impérialiste » contre son régime islamiste ourdi par ses voisins érythréen et éthiopien — ce qu'Asmara et Addis-Abeba démentent, tout en fournissant des bases arrière aux rebelles.

Des convois de soldats et de militaires ou volontaires des Forces populaires de défense — les universités de Khartoum et d'Omdurman ont été fermées pour en recruter — ont été aperçus ces jours derniers en partance pour les fronts de Kassala et du Nil Bleu.

Le Caire se tient à l'écart

Au Caire, où l'on confirme que ni l'Éthiopie ni l'Érythrée ne sont impliquées, le président Hosni Moubarak, qui reproche à Khartoum d'avoir donné refuge aux islamistes qui ont tenté de l'assassiner en 1995 à Addis-Abeba, a affirmé que son pays se tiendrait à l'écart des affaires intérieures soudanaises.

Mais l'opposition égyptienne prend fait et cause pour le régime de Bachir et parle de « complot international » auquel Israël serait partie prenante. « C'est un complot contre l'islam et une menace pour la sécurité de l'Égypte car le Soudan est notre voisin », a souligné un porte-parole des Frères musulmans.

Ancien premier ministre soudanais démocratiquement élu mais renversé en 1989 par les islamistes, Sadik al Mahdi, qui dirige l'Oumma, principale formation d'opposition nordiste, a exhorté hier l'armée et la police à assumer leur devoir qui, selon lui, est « de se tenir du côté du peuple et d'agir fermement pour renverser le régime corrompu qui régit aujourd'hui le pays ».

L'opposition a appelé l'armée à abattre le régime du président Omar al-Bachir pour éviter la poursuite de l'effusion de sang alors qu'elle affirme avoir tué en quatre jours 1260 soldats gouvernementaux dans l'est du pays.

La contre-offensive zairoise déclenche le scepticisme

Le diplomate algérien Mohammed Sahnoun est pressenti pour représenter conjointement l'ONU et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) dans la région des Grands Lacs d'Afrique, a indiqué hier le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, lors de consultations informelles. M. Annan a présenté une série de propositions sur la région aux membres du Conseil de sécurité. M. Sahnoun avait été d'avril 1992 à novembre 1992 représentant spécial de l'ONU en Somalie, mais il avait démissionné à la suite d'un conflit avec l'ancien secrétaire général, Boutros Boutros-Ghali.

ARTHUR MALU-MALU
REUTER

Kinshasa — La contre-offensive annoncée par le gouvernement zairois contre les combattants rebelles du Kivu, dans l'est du pays, déclenche hier le scepticisme à Kinshasa et l'inquiétude de la Belgique face au risque de briser toute velléité de négociation.

Le premier ministre Kengo wa Dondo a annoncé le lancement de cette opération militaire lundi soir, dans un message télédiffusé à la nation. Il a reçu hier le soutien de la Libye dans son projet, selon la radio nationale.

Des troupes gouvernementales et des mercenaires se rassemblent depuis plusieurs semaines à Kisangani, dans l'est, et trois hélicoptères de fabrication russe équipés de missiles et de canons de 24 mm ont été aperçus survolant la ville et ses alentours dimanche et lundi.

L'opposition radicale zairoise dit pourtant douter que l'armée soit suffisamment motivée et disciplinée pour combattre les partisans de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre (AFDL), qui tiennent une vaste zone de 500 km de long dans la région des Grands Lacs. « Personne ne croit à la reconquête des territoires occupés », estime un de ses représentants, Joseph Olenghankoy.

D'autres adversaires politiques du premier ministre notent que ce dernier a oublié un élément-clé de stratégie militaire, l'effet de surprise.

« Kengo se prend pour le chef de l'État »

Quant aux partisans du président Mobutu Sese Seko, qui a regagné la France pour y subir un traitement anti-cancer, ils accusent le chef du gouvernement d'usurper les pouvoirs présidentiels. « Seul le président Mobutu est habilité à faire la déclaration de guerre. Kengo se prend pour le chef de l'État », a déclaré le député Bembo Saolona, un proche du président. Selon lui, le dialogue est le meilleur moyen de résoudre la crise déclenchée en octobre dernier par l'offensive de l'AFDL.

La radio zairoise n'a pas précisé la nature de l'aide libyenne mais a déclaré que cette contribution avait été au centre d'entretiens entre de hauts responsables zairois et le ministre libyen des Affaires étrangères en visite à Kinshasa. « Le message du ministre a été clair. La Libye aidera le Zaïre à reconquérir les territoires perdus », a déclaré la radio à l'appui de déclarations d'Omar Moustafa al-Montasser.



« La Libye est contre l'ingérence étrangère dans les affaires intérieures du Zaïre et déclare que l'intégrité territoriale du Zaïre doit être restaurée », a poursuivi la radio, qui a ajouté que l'Égypte, dont un émissaire spécial est également en visite à Kinshasa, partageait le même point de vue.

L'opposition radicale zairoise doute que l'armée soit assez motivée et disciplinée pour combattre les rebelles

La Libye, qui est frappée d'embargo international pour son soutien supposé à des entreprises terroristes, fait partie des quelques pays, avec la France, la Chine ou l'Iran, dont la rumeur kinois dit qu'ils aident le gouvernement zairois à préparer sa contre-offensive.

Al-Montasser est arrivé au Zaïre lundi, après une étape au Cameroun, le jour où le premier ministre annonçait le lancement de son opération militaire.

A Bruxelles, le ministre belge des Affaires étrangères, Erik Derycke, a fait part de son inquiétude quant à l'évolution des événements. « Tout débordement militaire ne peut que nuire aux perspectives d'une solution (pacifique) et imposer de nouvelles souffrances aux populations civiles déjà dangereusement fragilisées », a-t-il déclaré dans un communiqué.

« Marcher sur la terre en sécurité »

Clinton veut relancer les pourparlers sur l'interdiction des mines

JACQUES BOYER
AGENCE FRANCE-PRESSE

Genève — Le président Bill Clinton a demandé hier à la Conférence du désarmement (CD) de l'ONU de désarmer rapidement la mise hors la loi des mines anti-personnel terrestres pour permettre aux enfants « de marcher sur la terre en sécurité » et l'interdiction de la production des explosifs nucléaires militaires.

Après avoir conclu l'an dernier un Traité d'interdiction totale des essais nucléaires (CTBT), la conférence qui réunit 61 pays à Genève doit relever deux nouveaux défis « sur la route d'un monde plus sûr », a dit le président Clinton dans un message lu par l'ambassadeur américain au désarmement

Stephen Ledogar.

Le président Clinton a souhaité devant la première séance de l'année de la CD, que ce seul grand forum multinationnel de désarmement s'attaque à « la rapide conclusion d'une interdiction de la production des matériaux fissiles utilisés dans les explosifs nucléaires ».

Dans le domaine des armes conventionnelles, la priorité doit être « la négociation aussi rapide que possible d'une interdiction mondiale et totale des mines terrestres anti-personnel », a dit le dirigeant américain au lendemain du début de son second mandat. « Ces armes de guerre ont provoqué de terribles souffrances à d'innombrables civils et représentent un énorme obstacle au retour à une vie meilleure à la fin d'un conflit. Tous les enfants du

monde méritent de pouvoir marcher sur la terre en sécurité », a-t-il ajouté.

Les mines terrestres tuent ou mutilent plus de 25 000 personnes par an, en majorité des civils. Quelque 110 millions de mines sont encore dispersées dans le monde et leur pose progresse plus vite que leur élimination.

Pays producteurs

Les États-Unis et les principaux pays européens souhaitent un traité interdisant la fabrication, l'utilisation, le stockage et l'exportation des mines anti-personnel. Mais les grands pays producteurs comme la Russie et la Chine refusent de s'engager vers une interdiction totale.

Washington a reçu lors de la séance plénière le soutien de plusieurs occi-

dentaux sur les mines et les matières fissiles, notamment le ministre italien des affaires étrangères Lamberto Dini, venu inaugurer la reprise des travaux de la CD après plusieurs mois de pause. La Grande-Bretagne et la Finlande se sont aussi prononcés en faveur de la proposition américaine.

Les déclarations hostiles de pays non alignés ont cependant rappelé que les efforts pour interdire la fabrication des matériaux fissiles, le traité dit « cut-off », étaient bloqués depuis plusieurs années et avaient peu de chances de succès rapide. Les représentants de Malaisie et Birmanie ont demandé que la négociation de ce traité soit liée à celle d'une élimination des arsenaux nucléaires des cinq puissances déclarées, avec un calendrier

précis de désarmement.

Le président Clinton, dans son message, a souligné que « couper effectivement le robinet permettant la fabrication de nouvelles armes nucléaires est un pas en avant nécessaire qui contribuerait fondamentalement à l'objectif final d'un désarmement nucléaire ».

Mais des diplomates se sont dits pessimistes sur les possibilités d'un déblocage, notamment en raison du traditionnel refus de l'Inde et du Pakistan, deux pays à capacité nucléaire, de renoncer à l'option atomique.

Sur le dossier des mines, le ministre italien des affaires étrangères a proposé la création immédiate d'un mécanisme de contrôle des exportations comme premier pas vers leur interdiction totale.

Grands Lacs d'Afrique

L'humanitaire dans la tourmente politique

Alison Des Forges déplore l'incapacité de la communauté internationale devant le réarmement des milices rwandaises

CLÉMENT TRUDEL
LE DEVOIR

« L'action humanitaire comporte aussi un aspect politique », rappelle Alison Des Forges, consultante de Human Rights Watch/Africa (HRW) qui participait hier à une discussion sur l'appui à apporter aux espaces démocratiques dans des pays comme le Burundi, le Rwanda et le Zaïre. Le personnel de Médecins du Monde, par exemple, qui installe un poste à Ruhengeri (Rwanda) pour soigner des malades, « accroît la crédibilité de ceux qui y détiennent l'autorité... ce qui en fait la cible des forces qui contestent le pouvoir ».

Elle déplore la tragédie qui a coûté la vie à trois Espagnols et forcé le re-

pli sur Kigali d'une équipe dont l'objectif n'était aucunement politique. Mme Des Forges ne croit pas qu'il soit impossible de déployer une action humanitaire « là où le politique a échoué », comme le laissent entendre certaines organisations non gouvernementales. Elle concède toutefois qu'il y a un paradoxe lorsque la Croix-Rouge participe à la construction de prisons au Rwanda, une tâche normalement dévolue au gouverne-

ment rwandais. Mais il s'agit bien d'alléger les conditions inhumaines de milliers de détenus! Plus grave selon elle est l'affaiblissement progressif du droit de protection reconnu par les conventions internationales aux réfugiés, car « d'on a vu des réfugiés refoulés » à certaines frontières sans que s'ensuive un tollé. Sur le rôle des diplomates, Mme Des Forges dira qu'il y a un moyen d'en venir à un langage net, clair, non agressif, pour faire valoir la place prioritaire que les gouvernements accordent au respect des droits, « mais il faut en cela un certain réalisme dans les objectifs, chaque diplomate ayant d'abord la tâche de défendre les intérêts de son propre pays ».

Un diplomate qui se donner la peine de sortir de la capitale et d'examiner la situation de ses propres yeux « manifeste un certain courage » et s'autorise à parler de façon plus convaincante aux autorités d'un pays lorsque s'accumulent des preuves d'exactions ou de massacres.

Une vingtaine de spécialistes sont réunis depuis lundi à Montréal par les soins du Centre international des droits de la personne et du développement démocratique (CIDPDD), au nombre desquels les rapporteurs spéciaux de l'ONU sur le Burundi et sur le Rwanda, MM. Paulo Pinheiro et René Degni-Ségui. Le groupe tentera aujourd'hui de dégager un consensus sur un plan d'action, en gardant l'œil sur une transition vers une paix stable.

En entrevue au *Devoir*, hier, l'historienne Alison Des Forges s'est attardée sur quelques écueils guettant une dans la région où, elle s'en dit convaincue, « la majorité des gens en veut marre des conflits et des guerres et veulent véritablement la paix ».

Il y a d'abord le fait que la communauté internationale veut bien aider à une solution, mais « au prix le plus bas » et que même si, au Rwanda, les informations s'accumulent sur une catastrophe annoncée, elle n'a pas voulu y engager les ressources qui auraient garanti l'efficacité de la MINUAR. La région est actuellement saturée d'armes auxquelles ont largement accès les armées officielles comme les forces de guerrilla.

HRW a récemment souligné l'impuissance de la communauté internationale à empêcher le réarmement de ceux qui ont perpétré le génocide survenu au Rwanda en 1994.

Dans ce contexte « les gens du centre, les modérés, sont en danger des deux côtés », une lecture attentive des faits révélant que, à répétition, des « groupes restreints, faisant appel à une solidarité ethnique plus large, n'en agissent pas moins pour leurs propres intérêts ». Chaque camp a sa portion minoritaire d'extrémistes et « il n'y a pas de pays qui aurait accepté de séparer, dans les camps de réfugiés, les anciennes autorités [rwandaises] qui continuaient d'exercer un contrôle » sur leurs compatriotes réfugiés. Au Rwanda, depuis le reflux massif de ces réfugiés, une minorité est toujours à même de rêver à « recréer un pouvoir monothétique hutu » dans un pays où, tout bien pesé, des Tutsis souffrent de « bavures et de violations des droits humains perpétrées par une armée soit-disant tutsi ». Les extrémistes font ainsi payer un « prix terrible » à tous dans la poursuite de leurs buts.

JACQUES NADEAU, LE DEVOIR
Alison Des Forges

É D I T O R I A L

Un parti sans relief

Michel Venne

Il aura fallu un an à la Commission politique du Parti libéral du Québec pour accoucher d'un projet de programme sans relief, qui permet difficilement à la formation de Daniel Johnson de se démarquer du gouvernement Bouchard et qui comporte des trous béants sur des sujets aussi importants que l'administration de la justice ou l'avenir de Montréal.

A la lecture du document d'orientation du Parti libéral du Québec, rendu public hier, il saute aux yeux à quel point la formation politique dirigée par Daniel Johnson aura du mal à se démarquer du gouvernement Bouchard lors de la prochaine campagne électorale. La seule différence fondamentale entre les deux formations politiques, si l'on s'en tient à comparer l'action du gouvernement avec le texte publié hier, réside dans leurs options constitutionnelles respectives, celle des libéraux ayant été rendue publique en décembre dernier. C'est sans doute pourquoi le document libéral s'ouvre sur ce sujet. On y répète que l'élection d'un gouvernement du Parti québécois entraînerait un troisième référendum et perpétuerait l'incertitude politique. En conséquence, affirment les libéraux, dès milliers d'emplois ne seraient pas créés. Au contraire, l'élection du PLQ, promet-on, mettrait fin soi-disant à l'incertitude. D'où sans doute le titre prétentieux du projet de programme politique: *Garantir l'avenir*.

Quant au reste, le PLQ met de l'avant des solutions qui, pour la plupart, ressemblent à s'y méprendre à celles préconisées par le gouvernement actuel. La décentralisation, la fusion volontaire des municipalités, la déréglementation, le déficit zéro, ou la réduction du nombre de commissions scolaires que l'on voudrait organiser sur une base linguistique. La réforme de la sécurité du revenu s'orienterait, sous les libéraux, dans la même direction que celle de Louise Harel, en s'assurant de la participation des assistés sociaux aptes au travail à des programmes d'employabilité. Sur ces questions, et nombre d'autres, les libéraux ne remettent pas fondamentalement en cause les orientations péquistes et se bornent, par exemple dans le cas de l'assurance-médicaments, à tabler sur l'insatisfaction du public concernant leur mise en œuvre et promettent de simples ajustements.

Les libéraux ne proposent pas davantage que le gouvernement aux Québécois une vision nouvelle et cohérente du rôle de l'État. Certes, le PLQ cherchera à frapper l'imagination, en misant sur l'impopularité des fonctionnaires au sein de la population, en proposant l'abolition de la sécurité d'emploi dans le secteur public. En principe, l'obtention d'une plus grande souplesse dans la gestion des ressources humaines devrait favoriser la dévolution au secteur privé ou aux pouvoirs locaux de plusieurs activités étatiques. Mais le document est muet sur la nature des activités dont un gouvernement libéral se départirait. Le parti n'est pas plus bavard sur la façon dont il pourrait s'y prendre pour remplacer les revenus perdus par la réduction du fardeau fiscal des particuliers et des entreprises, qu'il promet, autrement qu'en misant sur la croissance économique.

Le document comporte par ailleurs des trous béants. Les libéraux ne sont pas en mesure de définir, après un an de réflexion, leurs orientations en matière de justice et de sécurité publique. Or, il s'agit justement de secteurs qui ne peuvent relever d'aucune autre instance que l'État. Le chapitre consacré à la politique énergétique est d'une pauvreté déconcertante, alors que s'amorce au Québec un bouleversement majeur de ce secteur économique. Le document libéral n'offre en outre aucune vision du développement de la métropole. L'avenir de Montréal est réglé en cinq courts paragraphes et deux seules propositions: reconnaître le rôle moteur de Montréal et lui accorder un soutien approprié; créer une instance régionale décisionnelle. Quoi de neuf sous le soleil?

La même mollesse caractérise le chapitre sur la culture. Quant à la question linguistique, le document donne l'impression que les libéraux ont peur de se salir en y touchant. Le parti n'a pas de politique linguistique et ne fait qu'une proposition: veiller à la présence du français dans les nouvelles technologies. On comprend mieux l'absence de politique linguistique dans ce programme libéral lorsqu'on entend le chef du parti, Daniel Johnson, louer «la chance» que nous aurions d'habiter en Amérique du Nord, comme il l'a fait hier en conférence de presse, un continent où vivent «300 millions de personnes qui parlent la langue commune des affaires et de la science». La conséquence de cette cohabitation, selon le chef libéral, c'est qu'un jeune devrait maîtriser correctement l'autre langue officielle lorsqu'il sort de l'école secondaire.

Tout le monde peut aisément tomber d'accord là-dessus. Mais est-ce avec ça que les libéraux comptent ravir le pouvoir au PQ?

À côté de cet ensemble de propositions sans relief, il est facile de prédire que la suggestion faite par le parti d'harmoniser le système québécois d'éducation à ceux en vigueur dans le reste de l'Amérique du Nord (qui pourrait se traduire par l'abolition des cégeps), risque d'être celle qui obtiendra le plus de publicité dans les prochains jours.

Outre le fait que la mise en œuvre de cette proposition aurait un effet marginal sur le bien-être général des Québécois, il faut rappeler qu'elle a été abondamment débattue aux États généraux sur l'éducation, l'an dernier, et qu'elle n'a pas été retenue par les commissaires. Dans plusieurs régions, les cégeps forment un pôle de développement, d'animation et de culture. Ils sont le siège de la salle de spectacle ou du centre sportif dont profite la population environnante. Leur présence favorise le maintien des jeunes dans leur région d'origine. En outre, on ne peut s'empêcher de se demander ce qui rend soudainement impérieux d'ajuster le système québécois au système américain. En quoi l'existence des cégeps empêche-t-elle, par exemple, un finissant en médecine québécois d'être embauché par un hôpital du New Hampshire?

entraîner M. Mulroney dans les méandres d'un procès juteux et, par retombées médiatiques interposées, à l'éclabousser encore plus d'une boue politique nauséabonde.

A la veille d'une élection, qui sait, cela aurait pu servir!

L'ex-premier ministre n'aurait sans doute pas non plus, chaque matin, sa fenêtre sur une virginité politique au-dessus de tout soupçon. Dans ce monde-là, il y a belle lurette que l'on n'y célèbre plus les vestales!

Mais la bouffonnerie que nous ont servie ceux qui nous dirigent laisse songeur quant aux mœurs de la gouvernance dans notre démocratie canadienne.

En effet, pas de responsable politique de la bête à l'horizon, ni à la Justice, ni chez le Solliciteur général, encore bien moins à la Gendarmerie. Oh! un sous-fifre bouc émissaire sera bien immolé sur l'autel de l'incurie fanfaronne.

Mais ne nous y trompons pas: le patient est plus atteint qu'il n'y paraît. Après la saga de l'armée; après l'opéra bouffe sur la TPS; après l'exode grassément favorisé de la très haute fonction publique et, les sièges n'étant pas encore refroidis, la dorure pour la relève; après...

Evidemment, quand on reconnaît l'état de décadence avancée de notre Occident, il ne faut peut-être plus se surprendre de rien, surtout pas de l'incohérence, dans le plus beau pays au monde *iton!*...

Ah oui! Et si les politiciens étaient à l'image de ceux qui les élisent?

S.-A. K. Garde
Professeur à la retraite
Aylmer, 7 janvier 1997

Les libéraux ne parviennent pas à se démarquer du gouvernement Bouchard.

COMBINE...



Un homme et son déficit

L'argent se fait rare à Radio-Canada. On y rediffuse donc de vieux téléromans comme *Les Belles Histoires des pays d'en haut* de Claude-Henri Grignon. Et si ce dernier était plus actuel qu'on le pense? Peut-on imaginer ce que ferait aujourd'hui Séraphin Poudrier et ses villageois? Voyons voir, et en lisant de préférence à voix haute...

Le bon Alexis, furieux, arrive chez son voisin, Séraphin.

Alexis: Je m'excuse de te déranger, Séraphin, mais y faut que tu saches que ça va mal au village! J'sais que tu veux pas l'entendre, mais y va falloir que tu fasses quelque chose. Sinon, je réponds pas de ta prochaine élection.

Pis arrête de te regarder dans le miroir quand je te parle! C'est fatigant, bouleau noir!

Séraphin: Viande à chiens! Prends pas le mors aux dents! Assis-toé pis parle.

Alexis: Y en a tellement que je vas pas par où commencer! Mais je vas te dire que ton obsession avec la dette, ça fait mal à ben du monde. Je s'ais pas combien de temps qu'on va tenir de même.

Séraphin: Que c'est qu'y veulent encore, les colons? Y savent pas que la colonisation, ça se fait avec des sacrifices? On peut plus emprunter pour la mangeaille!

Pis quand on est né pour un petit pain, de la galette sarrasin, c'est ben assez. Que c'est qu'y veulent de plus: un demiard de mélasse pis du porc frais avec ça? Tu sauras qu'on n'est pas aux États icitte! J'endurerais plus le gaspillage! Faut ménager! La mortification dans l'esprit de famille, c'est l'affaire chrétienne à faire! Y aura pas de sensiblerie là-dessus! Que les colons endurent pis qu'y se comptent ben chanceux de m'avoir.

Alexis: Mais Séraphin, même les évêques commencent à rechigner...

Séraphin: Viande à chiens! Les évêques, à c't'heure! Y ont juste à se mêler de leurs affaires!

Donalda, outrée, s'approche de la table.

Donalda: T'as pas honte de parler de même, mon mari? Les évêques essayent juste d'aider le monde. Sainte Misère, priez pour nous!

Séraphin: Tu sauras, la femme, que c'est moé le maire icitte!

Alexis: Les colons trouvent aussi que tu viens pas souvent au village. Toé pis tes conseillers, vous les écoutez plus.

Y a de la doutance dans l'air! Y a un journaliste à Québec qui dit que tu t'enfermes ici dedans comme dans un monastère.

Pis y a la directrice d'un maudit bon journal à Montréal qui dit que t'as même pas de mandat!

Séraphin: Damnés journalistes! C'est juste des écornifleux!

Alexis: Faut dire que les rares fois que tu sors, c'est souvent avec des marchands pis des riches héritiers. Les colons se demandent ben pourquoi, rapport que ce monde-là, y voteront jamais pour toé!

Je s'ais ben que tes conseillers te disent rien, ces suiveux-là, mais le monde est pas aveugle. Même quand tu te promènes à l'étranger, tu défends plus l'indépendance du village! Pis tu files pas mal doux avec Ottawa...

Séraphin: L'important, c'est de pas faire de chicane!

Alexis: Y a aussi la charité sociale qui va mal. Y a de plus en plus de quéteux pis de petits pauvres.

Séraphin: Qu'y travaillent, viande à chiens!

Alexis: Y a plus de jobs, bouleau noir!

Séraphin: Ben qu'ils prient, d'abord!

Alexis: Faut aussi que j'te parle du

docteur. Y ferme des infirmeries pis y force les pauvres à payer des pilules trop chères pour eux autres. On risque une épidémie de fluxions de poitrine.

Séraphin: Les pilules, ça coûte cher! Peut-être pas pour les riches. J'comprends ça. Mais c'est quand même pas de leur faute aux riches s'ils sont riches!

Alexis: Y a aussi les Anglais qui s'énervent dans 'grande ville. Y mettent des pancartes en anglais partout, même dans les hôpitaux! Pis y en a qui veulent diviser le territoire en morceaux pour garder les meilleurs.

C'a plus de bon sens! On a l'air des beaux smattes!

Séraphin: Ben quoi? Faudrait pas qu'y partent avec leur argent, les Anglais! Quand on est pauvre, on endure! Mais coudonc, Alexis, des colons seraient-y en train de remettre en question mon autorité? Ingrats! Y sauront que c'est pas à moé à changer, c'est à eux autres à s'adapter!

Alexis: Je pense que là, tu te trompes. Oublie pas qu'au dernier conseil, le quart des paroissiens t'ont refusé leur confiance. Pourtant, je s'ais que t'es capable d'avoir bon cœur. Quand y a eu le gros déluge, c'était beau de te voir aller. Pourquoi les autres ont juste droit aux sacrifices?

Séraphin: Parce que j'ai raison pis que ceux qui chialent ont tort. C'est rien que des amers pis des radicaux qui cherchent à faire de la chicane. J'ai juste à mieux leur expliquer, y vont comprendre.

Sinon, je vas m'en aller faire de l'argent aux États! Y a quand même des limites à se tuer à l'ouvrage pour du monde qui comprend pas que le paradis, c'est juste à la fin de leurs jours.

Pas avant!

Alexis: Je vois que t'es toujours aussi tétu. Dans ce cas-là, je te souhaite bonne chance, rapport que les colons pourraient ben l'être tout autant que toé! A bon entendeur, salut.

LETTRES

Des pistes pour le congrès de Vision Montréal

Quelques pistes sont possibles pour le congrès de Vision Montréal au mois de mars prochain — s'il n'est pas déjà trop tard.

Ce parti fut d'abord l'œuvre de quelques personnes déçues du RCM qui ont regroupé des forces diverses pour défaire Jean Doré.

Pour sa part, Pierre Bourque avait probablement son propre agenda dès son arrivée sur la scène politique, ce qui explique qu'au lieu de se fier à ses conseillers, il préférait avoir un «Comité des sages» provenant des milieux d'affaires.

Il faut demander un débat d'urgence au congrès de mars, ou avant, pour affirmer que ce parti n'est pas le parti de Pierre Bourque, mais des membres; faire pression pour qu'ait lieu une course à la direction, les Montréalais ayant perdu confiance dans le leadership de Pierre Bourque; et débattre du programme pour qu'il représente les volontés et les besoins des Montréalais.

Il faut aussi éviter les candidats vedettes, car ils ont souvent leurs propres projets, qui ne sont pas nécessairement ceux des membres du parti qui les accueille.

Le prochain candidat à la mairie ne doit pas non plus être trop identifié à la politique provinciale ou fédérale, car Montréal est trop souvent pris en otage dans les chicanes entre Québec et Ottawa.

En fait, la force de Drapeau était justement d'être identifié à Montréal et non aux autres instances politiques.

Je suis contre les privatisations. Je crois que les équipements municipaux font partie du patrimoine de la Ville (la distribution de l'eau, le génie, etc.) et que les citoyens n'ont pas à perdre ce qu'ils ont contribué à bâtir.

Pendant, on peut les rentabiliser pour le bénéfice des Montréalais en leur permettant d'offrir de nouveaux produits et services — comme des services de génie-conseil en coopération avec des entreprises montréalaises pour des projets à l'étranger.

Ces services de la Ville deviendraient ainsi des moteurs pour le rayonnement de Montréal à l'étranger sans affecter les services locaux auxquels les citoyens sont habitués.

Je crois aussi aux spécificités locales.

En conséquence, il faut accroître le pouvoir de décision des Conseils de quartier sur les questions locales; leur donner un pouvoir de recommandation pour les changements à apporter aux normes concernant des enjeux locaux; et leur permettre d'orienter les services municipaux vers les besoins et les demandes des citoyens, car tous les quartiers n'ont pas les mêmes besoins ni les mêmes priorités.

Michel Handfield
M.Sc. sociologie et encore membre de Vision Montréal
Montréal, 16 janvier 1997

Ces grands bouffons qui nous dirigent

Le gouvernement du plus beau pays au monde n'aura donc pas réussi à

À PROPOS

...de la population du Québec

Le Québec compte plus de 7 300 000 personnes en 1996. Les chiffres de la population ont été récemment révisés afin de tenir compte des résidents non permanents.

Malgré une population toujours en croissance — en hausse d'environ 40 % depuis 1961 —, le poids relatif du Québec au sein du Canada ne cesse de diminuer parce que la population canadienne progresse encore plus vite.

En 1993, la part de la population québécoise est tombée pour la première fois dans l'histoire en bas de 25 % de l'ensemble canadien.

Cette diminution ne pourra que se poursuivre, au rythme de 0,1 % environ chaque année.

Simon Langlois, in *Québec 1997*, l'agenda, collaboration Fides-Le Devoir.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

FAISCEQUEDOIS

IDÉES

Finances publiques

Penser le déficit autrement

L'objectif d'élimination totale du déficit d'ici l'an 2000 n'est pas le bon et laisse croire que le gouvernement a manqué de prudence

DENIS BÉDARD

Professeur associé à l'Observatoire de l'ENAP

Le Devoir a terminé l'année 1996 et commencé la nouvelle par deux éditoriaux qui soulèvent plus d'une question sur notre situation socio-économique.

Le premier éditorial de Lise Bissonnette (31 décembre 1996) nous a rappelé les limites des différentes formules ou réponses que l'on tente d'apporter à tous les phénomènes qui bouleversent autant nos habitudes de vie que les structures mêmes de notre société. Le deuxième éditorial de Jean-Robert Sansfaçon (4 janvier 1997) nous a ensuite invités avec raison à réfléchir aux conséquences qu'entraînera la loi antidéficit sur la gestion gouvernementale et la gestion de l'économie.

En prenant les mots mêmes qui les coiffaient, ces deux éditoriaux s'enchaînaient dans une même question: comment penser autrement quand on arrive à la fin d'une époque symbolisée par la fin de ce millénaire?

J'ai lu et relu ces deux textes, marqués d'un scepticisme à l'égard des politiques de nos gouvernements et d'une incertitude quant aux objectifs qui devraient les guider. Il me semble que le malaise vient en grande partie de la difficulté à poser les bons diagnostics et c'est en espérant aider à voir plus clair que j'aimerais rediscuter de la question du déficit gouvernemental: est-ce que l'objectif de l'élimination totale du déficit est véritablement le bon objectif? Ma réponse est non.

Disons tout d'abord que l'objectif s'est imposé en raison du niveau élevé de l'endettement public. Il est difficile d'avoir un débat là-dessus. Mais si nous sommes aujourd'hui dans cette situation, c'est qu'il y a eu un dérapage dans l'évolution du secteur public québécois. Ce dérapage a été causé par une série de facteurs qui ont changé radicalement la dynamique de la croissance des dépenses et des revenus budgétaires.

La plupart des grands programmes de dépenses ont été mis en place avant 1975, à une époque où les perspectives de croissance démographique et économique laissaient supposer que le potentiel fiscal à long terme serait suffisant pour faire face aux obligations découlant de ces programmes. Vingt ans plus tard, la réalité se révèle être tout autre: le taux de croissance

économique a chuté; l'augmentation de la population s'est ralentie et la mauvaise gestion fédérale a à son tour sapé les bases de financement sur lesquelles reposaient les programmes à frais partagés dans les domaines de l'éducation et de la santé. Le gouvernement québécois a aussi péché par négligence, notamment en ne contrôlant pas suffisamment les coûts salariaux dans le secteur public et en retardant de prendre les décisions d'ajustements qui s'annonçaient déjà inévitables après la récession de 1982.

Jusqu'à la fameuse décision du Sommet de mars 1996 visant à éliminer totalement le déficit d'ici l'an 2000, l'objectif de la politique budgétaire avait toujours été d'équilibrer les opérations courantes et de financer les investissements par emprunts. Cette politique était basée sur des principes de gestion qui sont tout à fait corrects, autant pour le secteur public que pour le secteur privé, à la condition toutefois d'avoir la bonne définition des opé-

rations courantes et des investissements.

Or, les comptes budgétaires du gouvernement n'ont jamais présenté séparément les dépenses d'opérations et les dépenses d'investissements. Les dépenses d'investissements sont bien sûr identifiées et comptabilisées, mais elles ne sont pas regroupées dans un compte séparé. En procédant ainsi, le gouvernement a pu éviter d'imputer des dépenses pour l'amortissement des investissements passés et il a ainsi systématiquement sous-estimé le niveau réel des dépenses d'opérations. Cette pratique a eu pour principale conséquence de ne jamais dégager les fonds nécessaires au remboursement des emprunts encourus pour le financement des investissements.

On se retrouve donc aujourd'hui avec un niveau d'endettement global excessif qui découle, d'une part, d'un déséquilibre entre la dynamique des dépenses et des revenus et, d'autre part, d'une mauvaise définition du cadre budgé-

Le gouvernement n'a jamais présenté séparément les dépenses d'opérations courantes et celles d'investissement

taire lui-même. Pour résoudre le premier problème, le gouvernement doit, comme on le constate, procéder à des ajustements douloureux dans l'offre et le coût des services publics. Quant au deuxième problème, le gouvernement devra comme tous les autres agents économiques revenir à un cadre de gestion rigoureux et transparent de façon à présenter toute la vérité des coûts, c'est-à-dire en faisant une distinction complète entre les opérations courantes et les dépenses d'investissements, avec imputation des dépenses d'amortissements aux premières. Il sera clair alors que le déficit ne s'applique qu'au compte courant et qu'en empruntant pour financer les investissements, la pratique de l'amortissement permettra à terme de rembourser la dette encourue.

Comme le souligne M. Sansfaçon dans son éditorial, la loi antidéficit votée en décembre dernier implique que le gouvernement du Québec renonce à avoir un programme de stabilisation en période de récession. Par contre, s'il avait une définition plus juste de son cadre budgétaire, il pourrait mettre en application de tels programmes en augmentant ses propres investissements ou en autorisant des immobilisations dans les réseaux sans que le déficit du compte courant ne soit alors affecté à court terme et sans que la dette à long terme continue à s'accumuler indéfiniment.

Quoi qu'il en soit, que la loi antidéficit s'applique à une définition large ou restreinte du déficit, elle n'a de sens en pratique que si le budget est en surplus en période de croissance de façon à absorber les déficits en période de récession, ce qui permet d'avoir un budget équilibré sur la période d'un cycle. En obligeant le gouvernement à résorber rapidement tout dépassement avec un milliard de dollars dès la première année, le mécanisme prévu à la loi antidéficit risque finalement d'amplifier et de prolonger les récessions, surtout que la croissance de l'économie du Québec est depuis 1994 inférieure à la tendance passée et inférieure à celle de ses partenaires.

La Commission sur la fiscalité et le financement des services publics avait fait à l'égard du cadre budgétaire et de la loi antidéficit des recommandations qui allaient dans le sens des remarques faites ici. Le gouvernement n'a pas cru bon d'en tenir compte dans la formulation finale de la loi. En maintenant la rigidité du mécanisme de correction des écarts, il a probablement voulu montrer qu'il était sérieux dans son objectif d'une gestion rigoureuse des finances publiques. Les prochaines années, nous dirons s'il n'aurait pas dû être sérieux et prudent à la fois.

Réforme de la CSST

Un peu de démagogie n'a jamais nui

DENIS L. BLOUIN

Avocat, spécialiste de la CSST et des relations de travail

La FTQ laisse savoir (*Le Devoir*, 8 janvier 1997) que «le paritarisme a fait ses preuves: 80 % des décisions [sic] sont rendues à l'unanimité».

Cette statistique peut être vraie. Je ne la critique pas mais je prends le soin de la situer dans le cadre structurel (excusez le pléonasme) des bureaux de révision paritaire qui étaient «procéduralement» suivis par la Commission d'appel en matières de lésions professionnelles. Donc, les adjudicateurs d'un bureau de révision savaient que leur décision était sujette à révision par une autre instance.

Ce ne serait pas la même chose à la Commission des lésions professionnelles, où l'on serait au niveau du premier et dernier palier d'adjudication.

Pas tout à fait le même contexte! Par ailleurs, si 80 % de décisions sont unanimes, est-ce que cela exprime que ces décisions unanimes sont bien fondées et respectueuses des droits des parties? Non, car de 100 % des décisions rendues par les bureaux de révision paritaire, n'oublions pas que presque 40 % sont entendues en appel devant la CALP et une proportion de 33 % est renversée ou modifiée par l'adjudicataire unique de la CALP (source: *Analyse du rapport Durand — 1994*).

Ce n'est pas la forme qui fait le droit, c'est la connaissance et la compétence. L'orientation politique ou la souche d'appartenance à cet égard sont des irritants majeurs.

Par ailleurs, on pourrait concevoir que pour 80 % des cas entendus devant le Bureau de révision, le paritarisme a été inutile puisque seule la décision du membre désigné par la CSST aurait été suffisante.

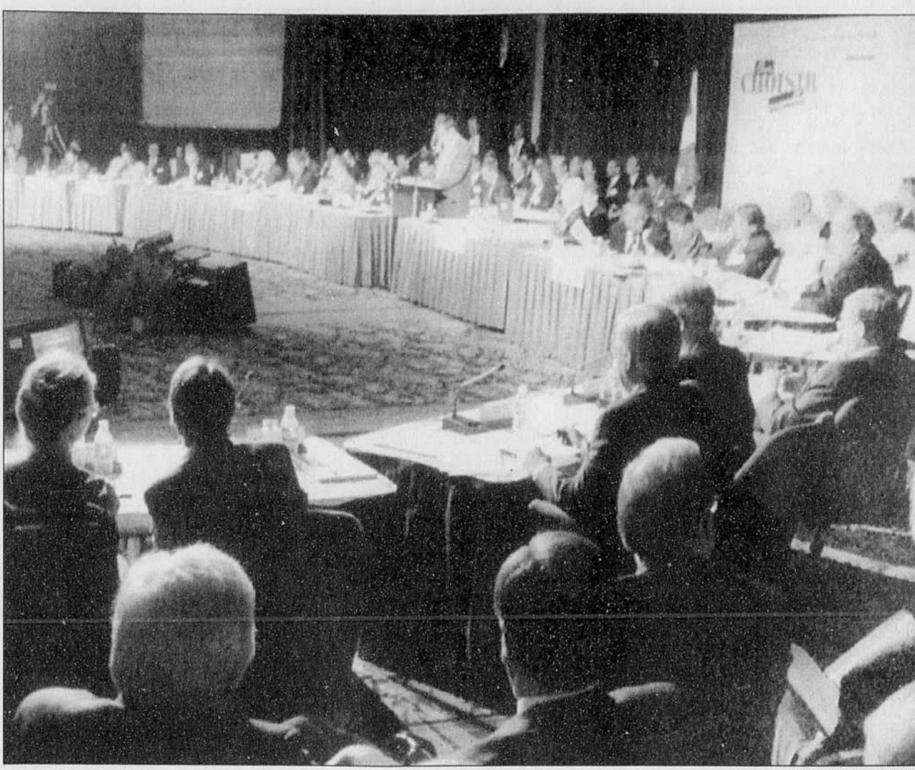
Pour vérifier si vraiment le paritarisme est bien fondé, il faudrait procéder à une analyse exhaustive des dissidences des membres composant les 20 % des autres décisions. Si elles sont bien articulées et indépendantes d'une appartenance à une orientation, alors je verrai ma résistance à leur présence diminuer.

Mais ce que j'ai vu et lu au cours de ma pratique de près de 20 ans me confirme toujours que les dissidences sont en général orientées, déconnectées de la preuve et bien souvent à côté de la question cernée avec précision par le membre président. A toutes les fois, on sent le clin d'œil à la partie qui perd, comme si on lui exprimait que les deux autres membres décideurs sont quelque peu incertains d'avoir atteint une autre conclusion.

Regardez le modèle de la Cour d'appel du Québec et celui de la Cour suprême du Canada. Toutes leurs décisions ont un résultat final. Or ce résultat final ne procède pas toujours des mêmes éléments rationnels pour le justifier. Chaque juge a droit à son opinion et l'exprime. Ceux qui rejoignent la conclusion majoritaire ne sont pas nécessairement d'accord avec les autres qui arrivent à la même conclusion, mais ils disent pourquoi. Ceux qui sont dissidents s'expriment non pas en fonction d'un clin d'œil à une partie mais en fonction de leur compréhension de la preuve et du droit et sans critiquer personnellement ceux qui divergent d'opinion avec eux.

Dans un autre ordre d'idée, quand la FTQ s'appuie sur les conclusions d'un comité d'experts présentés par la CSST pour confirmer ses choix, at-elle considéré que étaient ces experts? Il s'agit de personnes qui n'ont pas de connaissances-terrain; par contre, du côté de l'émittance, ça va. Ce ne sont pas des experts de contenu spécifique. Ce sont des experts en droit, en médecine ou en administration qui ont poussé leurs arguments dans le sens commandé par la CSST, c'est-à-dire sortir les aspects juridiques de l'administration de la loi au nom de la réduction des coûts et de l'efficacité administrative.

Mais un vote, c'est un vote, et il ne faut pas le perdre. Quoi de mieux alors que de mystifier les travailleurs et les employeurs pour leur faire croire que, l'on va éliminer les méchants qui rôdent autour du système? Finalement, on en viendrait presque à croire que les clients rouleront désormais en voiture de luxe dotée d'une superbe carrosserie et équipée de frein ABS. Mais personne ne s'est soucié du moteur et tous ont oublié que pour la CSST, même de bonne foi, ABS signifie «système d'administration bonifiée».



ARCHIVES LE DEVOIR

Jusqu'à la décision prise au Sommet économique de mars 1996 (notre photo) d'éliminer le déficit d'ici l'an 2000, l'objectif de la politique budgétaire avait toujours été d'équilibrer les opérations courantes et de financer les investissements par emprunts.

Davantage de français sur les ondes radiophoniques à Montréal

Le CRTC ne se préoccupe pas suffisamment du déséquilibre linguistique et de la médiocrité à la radio

JACQUES BLAIS

Directeur SOS, Québec-Radio Montréal-Sherbrooke

Les sondages BBM radio nous révèlent plusieurs fois par année une absurdité typiquement montréalaise: Montréal compte deux fois trop de stations FM et surtout AM anglophones.

Je dénonce cette flagrante injustice depuis bientôt plus de dix ans et rien n'a encore été fait pour corriger cette drôle de situation qui frappe d'étonnement les visiteurs étrangers et les Québécois de la province qui viennent s'établir dans la deuxième ville française de la Terre! Il ne faut pas compter sur la ministre Louise Beaudoin, qui semble se cacher la tête dans le sable, car la radio AM francophone à Montréal fait bien pitié et personne en haut lieu ne semble s'intéresser à la radio, sauf — un petit peu — notre cher CRTC à Ottawa.

Justement, les journaux nous annonçaient récemment l'intention du CRTC d'accorder un seul permis FM et un ou deux permis AM dans la région montréalaise pour dix demandes de permis FM et deux de demandes AM. Cela est très peu réjouissant quand on pense qu'officiellement parlant, une seule fréquence FM montréalaise serait disponible et que la station multiculturelle CFMB voudrait s'arroger la fréquence 1280 francophone de la défunte station CJMS qu'on a scandaleusement laissé fermer.

Selon moi, si le CRTC voulait être logique avec lui-même et redresser l'injustice faite aux francophones de Montréal par le trop grand nombre de stations anglophones qui viennent piller la publicité générale (...) au détriment des stations francophones qui se laissent faire, ce chien de garde qu'est le CRTC devrait accorder le 1280 à la demande pour une station country de langue française: cette nouvelle station qui «ressusciterait» CJMS permettrait de rétablir un équilibre encore très précaire entre le nombre de stations AM anglophones et francophones à Montréal. Ce n'est pas CFMB, qui justement vient de programmer une émission bilingue anglais-hébreu, qui prendra la défense de la langue française à Montréal, et ce n'est pas à elle que l'on doit accorder le 1280. Cette fréquence appartient aux francophones de Montréal, point à la ligne!

Je profite de l'occasion pour inviter nos amis juifs montréalais francophones à protester énergiquement auprès de CFMB et du Congrès juif canadien contre ceux de leur communauté qui ont décidé de faire une émission en anglais-hébreu au lieu de français-hébreu. Ainsi, ces juifs anglophones non intégrés au Québec français contribueraient encore une fois à aggraver l'apartheid du West-Island à l'égard des francophones de Montréal.

L'information sur Israël doit se faire en français-hébreu à CFMB! Pour terminer, je fais appel au gros bon sens du CRTC en ce qui a trait aux nombreuses demandes pour une station FM: la gamme FM francophone à Montréal est «sous-

développée» en ce sens que presque toutes les stations se ressemblent; c'est la médiocrité dans l'uniformité.

Selon la logique du moment et le gros bon sens, le CRTC devrait accorder le 95,1 pour une Radio jazz et déplacer le 99,5 des Laurentides à Montréal pour la station classique de Jean-Pierre Coallier.

Cent fois non à CBF-AM sur FM; ce serait le comble du ridicule. Les jeunes qui écoutent CKOI ou CKMF n'iront pas davantage écouter des chansons françaises à CBF-FM deux, allons donc!

CBF-AM doit demeurer telle quelle jusqu'à l'avènement du numérique. Ce serait ridicule d'abandonner une des meilleures fréquences AM en Amérique pour des caprices sans fondement.

Bref, le CRTC doit rejeter les torçages de bras du gouvernement fédéral pour la demande de CBF et accorder le 95,1 à Radio jazz; c'est la décision la plus logique à prendre.

Au lieu de laisser mourir CIME-FM à Sainte-Adèle, ce même CRTC doit combler une très grave carence à Montréal en permettant à M. Coallier de transférer CIME à Montréal pour que nous ayons une véritable station de musique classique bien à nous au lieu d'être obligés d'écouter aux heures de grande écoute CBC stéréo 93,5 parce que CBF-FM diffuse inutilement des propos médiocres avec une cote d'écoute nulle.

Ce manque de musique classique en français à Montréal est un scandale alors qu'au même moment il y a six ou sept stations musicales rock, disco ou heavy metal qui nous massacrent les tympans.



Une station de musique country de langue française permettrait de «ressusciter» la défunte station CJMS et d'équilibrer le nombre de stations AM francophones et anglophones à Montréal.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Charrier, Jean Dion, Louis-Gilles Francœur, Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Clément Trudel, Serge Truffaut, Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Béhar (responsable), Stéphanie Baillargeon, Pierre Cayouette, Paule des Rivières, Louise Leduc, Jean-Pierre Legault, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dufrais, Jean Pichette, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), François Brousseau (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Caron (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon, Marie-Hélène Aric (secrétaire à la rédaction); Isabelle Hachey, Marie-Claude Petit (commis). **La documentation:** Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). **LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING** Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Micheline Ruelland (publicitaires); Sylvie Laporte, Nathalie Lemieux, Claire Paquet, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon, Francine Ouellet (secrétaires). **LA PRODUCTION** Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danièle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zaida. **SERVICE À LA CLIENTÈLE** Johanne Brien (responsable), Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. **L'ADMINISTRATION** Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-D'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Puroy, Ghislaine Laffeur, Nathalie Perrier, Danièle Ponton, Danielle Ross. **LA FONDATION DU DEVOIR** Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

166 000 \$US...



KIERAN DOHERTY, REUTERS

UNE GUITARE Rickenbacker ayant appartenu aux «Fab Four» sera bientôt vendue lors d'un encan, à Londres. Prix demandé: 166 000 \$ US... si ce n'est pas davantage.

EN BREF

Accusé de double meurtre

Saint-Jérôme (PC) — Deux résidents de la région métropolitaine ont comparu hier au Palais de justice de Saint-Jérôme relativement au double meurtre survenu lundi dans un bar de Bois-des-Filons, au nord de Montréal. Louis Robillard, 27 ans, de Mascouche, a été accusé de meurtre prémédité et d'une tentative de meurtre. L'autre individu, Stéphane Sauvé, 22 ans, de Terrebonne, a pour sa part été accusé de complicité après le fait. Aujourd'hui, son avocat s'adressera au tribunal pour demander sa remise en liberté provisoire. Les deux accusés n'ont pas de passé judiciaire important. Une histoire de dette inférieure à 1000 \$ se rapporte à l'origine du drame. Les victimes sont Yves Lepage, 42 ans, et Paul Thériault, 32 ans.

Helms-Burton: «erreur grave»

Buenos Aires (AFP) — L'ex-président américain Jimmy Carter a déclaré hier que la loi Helms-Burton est «une erreur grave, même un désastre», parce qu'elle provoque un châtiment envers le peuple cubain et empêche la solution pacifique d'un litige qui a trait au sort des biens américains confisqués par le régime castriste. Cette loi «rehausse la stature de Fidel Castro, le fait apparaître comme un héros... et lui offre une excuse pour ses décisions économiques désastreuses». Pour l'ex-président, la loi controversée a surtout le désavantage d'empêcher les échanges entre citoyens qui pourraient apporter au peuple cubain la preuve de la supériorité de la liberté et de la démocratie.

+ Haro sur la police militaire

Ottawa (PC) — L'enquête sur la Somalie s'apprête à examiner les raisons pour lesquelles la police militaire a mis tant de temps à se rendre en Afrique à la suite de la mort d'une jeune Somalienne. Le principal témoin est Al Wells, colonel à la retraite qui dirigeait la police militaire lorsque des membres du Régiment canadien aéroporté tuèrent un civil en Somalie, le 4 mars 1993. La commission d'enquête se propose de demander à M. Wells si ses efforts pour enquêter sur la mort du jeune Somalien ont été gênés par le vice-amiral Larry Murray. En 1993, le vice-amiral Murray était chef adjoint du personnel de la Défense et responsable des opérations. Il a mis cinq semaines avant d'envoyer des enquêteurs en Afrique, retard qui a été qualifié d'«inexpliquable» dans un rapport de la police militaire.

Prudence, motoneigistes

(Le Devoir) — Depuis la fin de novembre, on a enregistré au Québec 14 morts de motoneigistes, soit le même nombre que la dernière saison à pareille date. Il s'agit de morts évitables, fait savoir le bureau du coroner qui a examiné le dossier des 31 décès dus à la motoneige durant l'hiver 1995-96. Les deux principales causes des accidents mortels en motoneige demeurent la vitesse excessive et l'abus d'alcool.



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333.

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Sur Internet devoir@cam.org
Agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et petites annonces

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)
Version internet (514) 278-6060
1-800-563-5665

Le Devoir est publié le lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Les écrivains français honorent Gaston Miron

CHRISTIAN RIOUX
CORRESPONDANT DU DEVOIR À PARIS

Témoignant de l'influence de Gaston Miron dans les milieux littéraires français, environ 150 personnes, écrivains, Québécois de passage ou simples lecteurs, ont rendu hier soir à Paris un dernier hommage à l'auteur de *L'Homme rapaillé*. La chanteuse Diane Dufresne était spécialement venue de Montréal pour interpréter *La Rose et l'Éillet*, une chanson écrite par le poète de Sainte-Agathe. Outre un grand nombre de poètes français, la femme et la fille de Gaston Miron (Marie-André Beaudet et Emmanuelle Miron) participaient à la soirée organisée par la Maison des écrivains de Paris, «une maison où Gaston Miron était chez lui», a rappelé

le poète Michel Deguy.

Au cours de cette soirée forte en émotions, chacun y est allé de ses souvenirs personnels sur celui qui a séduit plus d'un homme de lettres français. Georges-Emmanuel Clancier et Pierre Oster ont raconté comment ils avaient découvert le Québec à travers ses mots et ses yeux. «Il avait l'air d'amener sur scène, de force, la poésie incarnée», a dit la chanteuse Anne Sylvestre. Le poète antillais Édouard Glissant a quant à lui raconté ses «disputes américaines» avec Miron à propos du français qui pouvait aussi, dans son pays, être la langue du colonisateur.

Pour Henri Meschonnic, Miron était un grand poète épique. «Il n'y a rien de plus éloigné de la littérature que le militantisme politique», a un jour confié à l'écrivaine québécoise Lise Gauvin celui qui fut de toutes les causes. «Il

était l'homme du doute, car il ne savait pas où allait sa patrie, a dit le poète Alain Bosquet. *Le Québec est un pays de l'avenir qui n'a pas encore choisi cet avenir.*»

Sylvestre Clancier, fils du précédent, a émis le souhait qu'un colloque universitaire examine en profondeur l'œuvre de Miron et que soit créée une association des amis de celui qui «portait la grandeur de la civilisation française sur tous les continents».

Dans un message, l'écrivain et cinéaste québécois Jacques Godbout — qui présentait l'un de ses films ailleurs dans Paris — a écrit qu'il y a 40 ans, Miron «inventa au tableau noir le pays nécessaire». Le 27 février prochain, la chaîne d'Etat France 3 diffusera en première un «portrait rapaillé» de Gaston Miron, qui devrait ensuite être vu dans les autres pays francophones.

DESJARDINS

Depuis 1987, les actifs du Mouvement ont augmenté de 232 %

SUITE DE LA PAGE 1

trop-perçus diminueraient encore cette année de 15 à 20 millions par rapport à l'an passé. Il a toutefois ajouté ce commentaire: «Ce n'est pas si grave que ça.»

En outre, l'évolution démographique dans les grands centres urbains force à une remise en question de plusieurs caisses. Dans la seule région montréalaise, une trentaine de projets de fusion sont envisagés et «ça va aller en s'accroissant», prévient M. Proteau. Dans la Fédération de Québec, il y avait 381 caisses en 1991; il y en a maintenant 312, et les regroupements ne sont pas terminés. Yvan Caron, le président de cette fédération, précise que toutes ces caisses ont maintenu leurs comptoirs en place et qu'il n'y a eu aucun emploi perdu par suite de ces changements.

Quoi qu'il en soit, il n'y a pas 56 façons de corriger la situation. M. Bélard en a mentionné trois: des fusions de caisses, des réductions d'effectifs et des réductions de salaires. «L'essentiel, c'est d'arriver à des coûts d'exploitation plus bas», conclut-il. Bref, au terme de cette course à la présidence, il y a un message clair qui se dessine. Il reste encore beaucoup de boulot à faire dans le réseau des caisses en matière de réingénierie, de formation et d'adaptation aux conditions nouvelles.

«Le changement chez Desjardins n'est pas à venir. Nous le vivons tous les jours», a déclaré M. Bélard en conférence de presse en voulant répondre à ceux qui lui ont reproché de n'avoir pas joué pleinement son rôle de leader. Il a d'ailleurs émis une liste de réalisations sur lesquelles, dit-il, les administrateurs se sont appuyés pour justifier sa réélection.

Ainsi, depuis 1987, les actifs du Mouvement ont augmenté de 232 %, ou 45,5 milliards. Entre 1985 et 1995, la moyenne des trop-perçus par 100 \$ d'actifs a été de 65 ¢ chez Desjardins, en comparaison de 52 ¢ dans les banques. Il y a par ailleurs eu de nombreuses acquisitions, dont celles de Laurier Life, Disnat, Groupe La Laurentienne, et l'affiliation de trois fédérations hors Québec.

Il y a eu deux révisions complètes de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit. Desjardins comptait 26 000 employés en 1986; il en a maintenant 48 000 et est le pre-

mier employeur privé au Québec. M. Bélard a aussi rappelé plusieurs implantations techniques, dont la dernière en date est survenue avant-hier avec la possibilité d'acheter des fonds de placement par Internet.

Enfin, Desjardins s'est beaucoup ouvert depuis dix ans sur le plan international avec l'ouverture d'une banque en Floride et la signature de plusieurs ententes avec la plupart des grandes banques coopératives.

Comme c'est le cas depuis la Commission Bélanger-Campeau, alors que le Mouvement Desjardins avait proposé une option constitutionnelle qui pouvait conduire à la souveraineté et que M. Bélard avait aussi à certaines occasions exprimé ses opinions personnelles, les journalistes ont à nouveau soulevé cette question hier. M. Bélard a répété que Desjardins s'abstient toujours de prendre position dans des débats électoraux ou référendaires et qu'il en sera toujours ainsi à l'avenir. Il a même ajouté qu'il ne ferait plus de déclarations politiques, même après avoir quitté la présidence de cette institution.

En revanche, M. Bélard a confié qu'il allait réfléchir à l'idée d'élargir le collège électoral à un plus grand nombre de personnes, en prévision d'une prochaine élection à la présidence. Les règles actuelles ont été votées par l'assemblée générale de la Confédération des caisses.

Pour ce qui est de la rémunération des dirigeants, M. Bélard a mentionné qu'il y a déjà une note à ce sujet dans le rapport annuel. Celui de 1995 fait état d'un montant de 2,4 millions (salaires, gratifications et bonus) pour cinq dirigeants: Claude Bélard, Jocelyn Proteau, Humberto Santos (président et chef de la direction de la Société financière Desjardins-Laurentienne), John Harbour (directeur général de la Confédération des caisses) et Michel Therrien (président et chef de la direction du Groupe vie Desjardins-Laurentienne).

M. Bélard a confirmé au Devoir que la Banque Laurentienne avait consulté son actionnaire majoritaire (Desjardins) avant d'accepter de publier dans la circulaire de direction certaines conditions proposées par Yves Michaud. Desjardins a exprimé son accord. M. Bélard a promis d'explorer la possibilité d'aller plus loin en ce qui concerne la divulgation des salaires des hauts dirigeants de Desjardins.

PARIS

SUITE DE LA PAGE 1

les coûts à 5,7 millions.

Si la chanson, le théâtre, les arts plastiques ont tour à tour été au cœur de l'activité du centre, explique Emile Martel, cette place doit revenir aujourd'hui à ce que l'on nomme, faute de mieux, «les nouveaux médias». Voilà pourquoi les seules véritables nouveautés du centre sont ces deux grandes salles qui accueillent le visiteur à l'entrée.

Elles rassemblent une demi-douzaine d'ordinateurs disposés dans la pénombre sous une bande de tissu où l'on projette actuellement des images de papillons (une œuvre de l'artiste autochtone Mike McDonald, de Vancouver). Grâce à une liaison Internet ultrarapide, le badaud peut y consulter des catalogues publicitaires interactifs sur les industries culturelles canadiennes. Si le cœur lui en dit, il peut «surfer» sur les chaînes de télévision et commander les clips d'information de son choix. À moins qu'il n'amène ses enfants faire du collage postmoderne avec *Le Petit Musée de poche*, un logiciel qui permet de juxtaposer images et sons. La salle sert en fait de vitrine à de nombreuses entreprises du secteur des nouvelles technologies qui ont directement contribué à sa mise sur pied.

Et la culture dans tout cela? France Trépanier, responsable des «nouveaux médias», résume bien le défi. Il

consiste à «assurer que ça ne devienne pas un bazar technologique, que ça serve un projet culturel et artistique [...] et que ça devienne un point de rencontre entre les créateurs».

Pour cela, cette jeune fille d'Ottawa voudrait inviter des artistes en résidence (en collaboration possible avec des entreprises canadiennes et le ministère français de la Culture). Elle voudrait de plus faire venir des œuvres multimédias déjà exposées ailleurs, comme *Portraits* de Luc Courchesne (une installation vidéo) et *Osmose* de Charles Davis (une expérience d'immersion) sonore et visuelle réalisée à l'aide d'un casque relié à un ordinateur). D'autres œuvres en cours d'élaboration pourraient venir occuper les grandes salles vides du centre, comme le projet de Catherine Richards qui travaille actuellement à une œuvre étrange qui verra des objets «dialoguer» entre eux dans des villes différentes grâce à une liaison Internet sans fil que le Centre national de recherche du Canada est actuellement à mettre au point.

Cela n'empêche pas la galerie du centre d'accueillir actuellement une exposition d'art autochtone intitulée *Transitions*. La vingtaine d'œuvres, dont plusieurs ont une portée nettement politique, offre une vision particulièrement dynamique de l'art autochtone.

Pauvre vicomte d'Harcourt-d'Olonde! Son fantôme pourrait trembler encore longtemps après que Jean Chrétien aura coupé le ruban rouge.

Une monarchie au royaume des Tremblay

PRESSE CANADIENNE

L'Anse-Saint-Jean — Plus d'une soixantaine de loyaux sujets ont salué hier par des salves d'applaudissements et des «Vive Denys Ier de l'Anse!», «Vive le roi!», l'instauration d'une monarchie municipale à L'Anse-Saint-Jean, au Saguenay.

Cet événement unique dans les annales municipales nord-américaines faisait suite au dévoilement des résultats du référendum qui a eu lieu dimanche dernier au sein de cette localité.

Hier, devant des journalistes de la presse régionale et nationale, la secrétaire-trésorière Lolita Boudreault et le maire Laurent-Yves Simard ont révélé, lors d'une séance spéciale du conseil, que 72,9 % des sujets de la municipalité ont appuyé le projet. Le taux de participation a été de 68,4 %.

Après avoir prêté de manière intermédiaire ses trois serments (religieux, civique et constitutionnel), le nouveau monarque Denys Ier a tenu à remercier chaleureusement ses sujets. Il a affirmé, sur une note d'humour, qu'il ne sera surtout pas, lors de son règne, un deux de pique, mais bel et bien un roi de cœur.

Le souverain a aussi interpellé les paliers de gouvernements supérieurs et autres municipalités de la région et les a invités à reconnaître de manière symbolique le roi dé-

signé. Sa majesté Denys Ier estime que la monarchie angeannoise constitue une tribune sans pareille pour concilier ou contribuer à résoudre des positions antagonistes. Il y a place pour des prises de position entre un Canada qui n'est pas un vrai pays et un Québec qui n'est pas encore un pays, a-t-il fait valoir.

Il a également précisé que la monarchie instaurée est une monarchie de devoir divin et non pas de droit divin, une monarchie constitutionnelle régie par les lois du Québec et du Canada, et que cette même monarchie n'est pas une finalité mais un moyen.

Le maire de L'Anse-Saint-Jean a souligné que la nouvelle monarchie est un instrument qui doit être utilisé pour changer des choses. En utilisant cet instrument, nous suivons la place de nos ancêtres, qui ont été des bâtisseurs et pionniers dans plusieurs domaines, a-t-il évoqué. Il faudra aussi distinguer les pouvoirs de la corporation municipale et le mandat de représentativité du roi Denys Ier.

Selon Laurent-Yves Simard, l'organisation monarchique devra maintenant payer elle-même ses projets par diverses initiatives dont celle de la Fondation de Saint-Jean-du-Millénaire. L'effort du conseil municipal tient strictement en ceci: de 4000 \$ à 5000 \$, soit ce qu'il en a coûté pour tenir le scrutin référendaire. À compter de maintenant, le roi devra subvenir à ses besoins.

PLQ

SUITE DE LA PAGE 1

remboursement des prêts étudiants en fonction des revenus gagnés à la fin des études.

Dans le secteur public, le PLQ veut «garantir une plus grande flexibilité des conditions de travail» en décentralisant la négociation des conventions collectives. Aussi, les libéraux pensent qu'il faut abolir la sécurité d'emploi, qui «constitue une contrainte aux transformations que devront subir les secteurs public et parapublic dans leurs structures, leur organisation et leur fonctionnement».

«Il faut aménager l'emploi dans le secteur public et réorganiser la façon dont l'État fonctionne», reconnaît Daniel Johnson. Il faut décentraliser les négociations, faire appel à la sous-traitance en développant des alliances stratégiques avec les groupes communautaires et l'entreprise privée.»

Les libéraux souhaitent aussi améliorer la situation économique en favorisant l'épargne des Québécois par l'imposition de leur revenu déposé et par l'abolition de la taxe sur le capital des entreprises, «la taxe la plus dommageable pour l'économie» selon eux. Un gouvernement du PLQ adopterait d'autres mesures fiscales temporaires pour favoriser des formules de partage de risques entre employeurs et employés.

Dans le domaine de la santé, tout en reconnaissant la nécessité d'un programme d'assurance-médicaments, le PLQ croit qu'on peut l'améliorer en garantissant une saine concurrence entre le secteur privé et la RAMQ. Le parti de Daniel Johnson croit de plus qu'on devrait financer le réseau en responsabilisant les bénéficiaires, selon un mode de capitation. Ainsi, on accorderait à chaque personne un «bon» d'une valeur déterminée en fonction de caractéristiques sociosanitaires.

Daniel Johnson a également souligné hier l'importance pour les jeunes Québécois de parler l'anglais dès la fin du secondaire. En faveur des commissions scolaires linguistiques, le PLQ recommande même fortement l'apprentissage d'une troisième langue.

Intitulé *Garantir l'avenir*, le document du parti de M. Johnson met en évidence plusieurs valeurs qui sont présentes comme «la tradition libérale». On y retrouve notamment le maintien du Québec au sein du fédéralisme canadien.

Le PLQ avait déjà dévoilé en décembre dernier son option constitutionnelle: cette position reprend en gros les principes défendus dans les accords constitutionnels de Meech (1987) et de Charlottetown (1992). On y recherche notamment la reconnaissance du Québec comme «société distincte».

Enfin, le chef libéral n'a pas voulu fixer une barre dans l'appui qu'il devrait recevoir lorsque la question de son leadership sera soumise aux 2500 délégués libéraux le 8 mars prochain. «L'objectif que je me suis fixé, c'est de gagner les prochaines élections», a expliqué M. Johnson.

Avec La Presse canadienne

RAMQ

SUITE DE LA PAGE 1

titre d'assistant, ce qui n'est pas du tout le même tarif», a expliqué le Dr Michel Y. Pelletier, directeur des affaires médicales à la RAMQ.

De toute façon, le Code de déontologie des médecins interdit aux membres de cette corporation de «réclamer des honoraires pour des actes professionnels non dispensés», ou même de partager «indûment leurs honoraires avec quiconque», souligne le Dr Michel Brazeau, directeur des politiques de la santé à la Fédération professionnelle des médecins spécialistes (FMSQ).

Selon ce dernier, seul un permis régulier pourrait permettre aux médecins d'Ontario de facturer à la RAMQ des honoraires pour les greffes qu'ils réaliseront au Québec. «Tout cela mérite d'être tiré au clair. Les gens de l'hôpital Laval doivent tenir compte de tout cela», a-t-il dit. Hier, le directeur de l'hôpital Laval n'a pas retourné les appels du Devoir.

Au Québec, le tarif payé à un chirurgien pour une transplantation pulmonaire s'élève à 2500 \$ alors qu'il n'est que de 1400 \$ en Ontario.

Le Dr Roch Bernier, président du Collège des médecins, a confirmé hier qu'il s'apprêtait à accorder aux médecins ontariens une autorisation spéciale pour venir pratiquer pendant six mois au Québec. Ce genre d'autorisation, accordée de façon discrétionnaire par le président du Collège, permettra à ces médecins de pratiquer à l'hôpital Laval, d'y rédiger des ordonnances, mais pas de facturer à la RAMQ ou de pratiquer dans un autre hôpital québécois.

Selon le Dr Bernier, en raison de ces limitations, les médecins de l'hôpital Laval prévoient donner une partie de leurs revenus globaux à leurs collègues de Toronto plutôt que de facturer en leur nom. «Ils vont plutôt piger à même leurs revenus [pour rémunérer les médecins ontariens] pour permettre au programme de greffe de prendre son envol», a-t-il dit.

Par ailleurs, le président du Collège des médecins dit n'avoir aucune objection personnelle à accorder ce droit de pratique temporaire aux médecins de l'Ontario, en dépit du tollé qu'a soulevé cette entente la semaine dernière chez plusieurs spécialistes de la greffe pulmonaire.

«La compétence de ces chirurgiens va permettre que le programme de greffe à Québec devienne réalité. Ce n'est pas ma préférence [d'avoir recours à des médecins de l'Ontario] car j'ai toujours travaillé pour qu'il existe une collaboration entre le CHUM de Montréal et l'hôpital Laval. C'est très malheureux que cela n'ait pu fonctionner», a-t-il soutenu.

C'est l'automne dernier que le ministre de la Santé, Jean Rochon, annonçait que l'hôpital Notre-Dame de Montréal cesserait d'être le centre désigné pour les greffes pulmonaires. Le transfert du programme à l'hôpital Laval de Sainte-Foy est effectif depuis le 15 janvier 1997. Faute d'avoir des médecins détenant une expérience suffisante dans la greffe pulmonaire, cet hôpital a fait savoir la semaine dernière qu'il ferait appel à des médecins ontariens, dont le déplacement en avion sera couvert par la fondation de l'hôpital Laval.